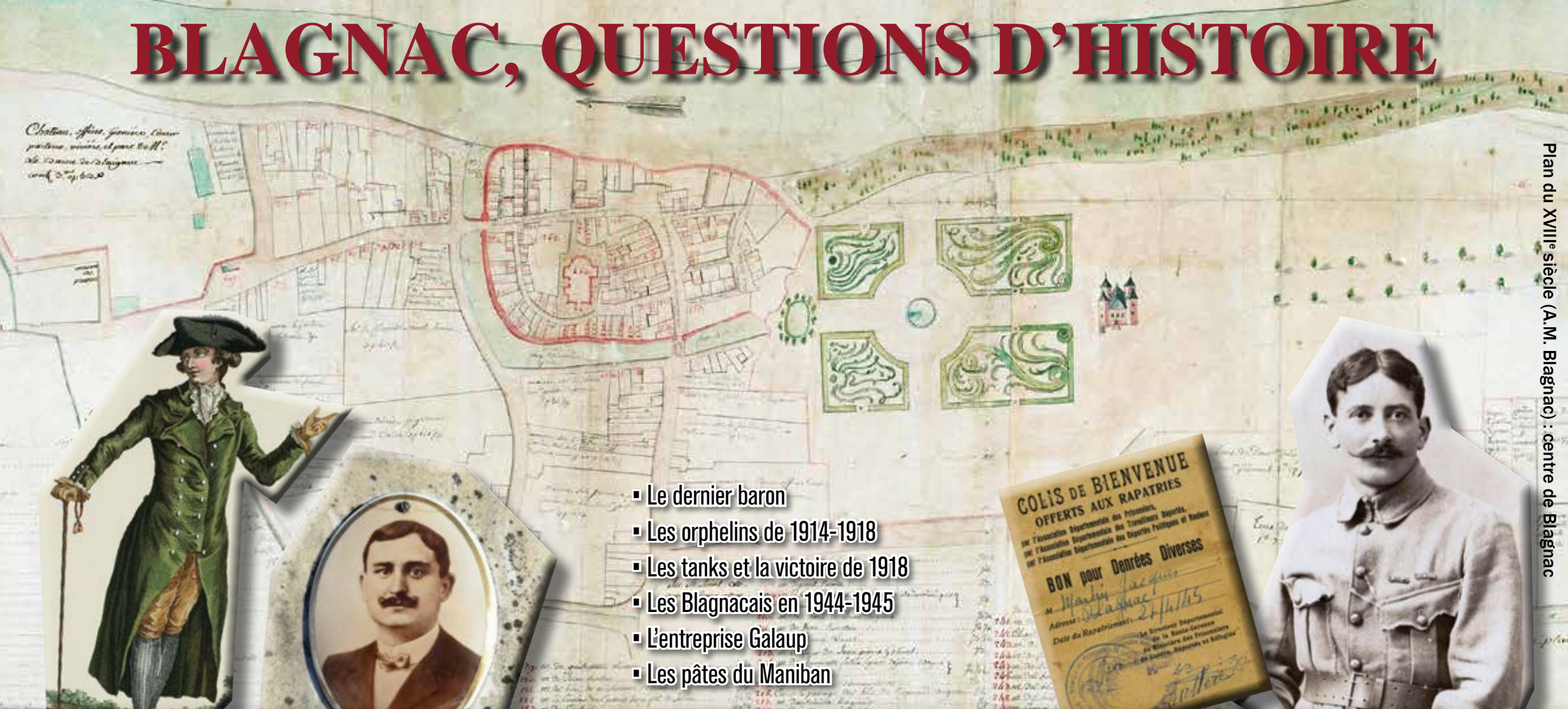


BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE



Plan du XVIII^e siècle (A.M. Blagnac) : centre de Blagnac

- Le dernier baron
- Les orphelins de 1914-1918
- Les tanks et la victoire de 1918
- Les Blagnacais en 1944-1945
- L'entreprise Galaup
- Les pâtes du Maniban

1990-2015

25^e anniversaire de la revue

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n°50 (Novembre 2015)

Sommaire

Claude Amieu, seigneur et dernier baron de Blagnac	1
Orphelins de la Grande guerre	9
De l'importance du char d'assaut dans la victoire de 1918	13
Du départ des Allemands à leur capitulation	21
Les services du ravitaillement au cours de la Seconde guerre mondiale	28
Une entreprise blagnacaise des Trente Glorieuses : ETF (Etudes et Travaux de Fondation)	32
Les pâtes du Maniban	40

Responsable de publication : Alain Lauret

Comité de rédaction :

Lucien Alemanni - Suzanne Béret -
Christiane Combelles -
Anne-Marie Ducos de Lahitte -
Monique Lanaspèze -
Alain Lauret - Jean-Louis Rocolle -
Jacques Sicart - Jeannette Weidknnet
Maquette : Philippe Garcia

N° ISSN 1169-4408

Revue éditée par l'association
Blagnac Histoire et Mémoire
Siège social : 97, Vieux Chemin de Grenade
31700 BLAGNAC

blagnachistoire.e-monsite.com



Numéro spécial
**Les Blagnacais
pendant la Grande Guerre**



Numéro spécial
**Les Blagnacais
pendant la Seconde Guerre
mondiale**



Numéro spécial
Blagnac et ses rues

Demandez-les au **06 78 41 32 37**

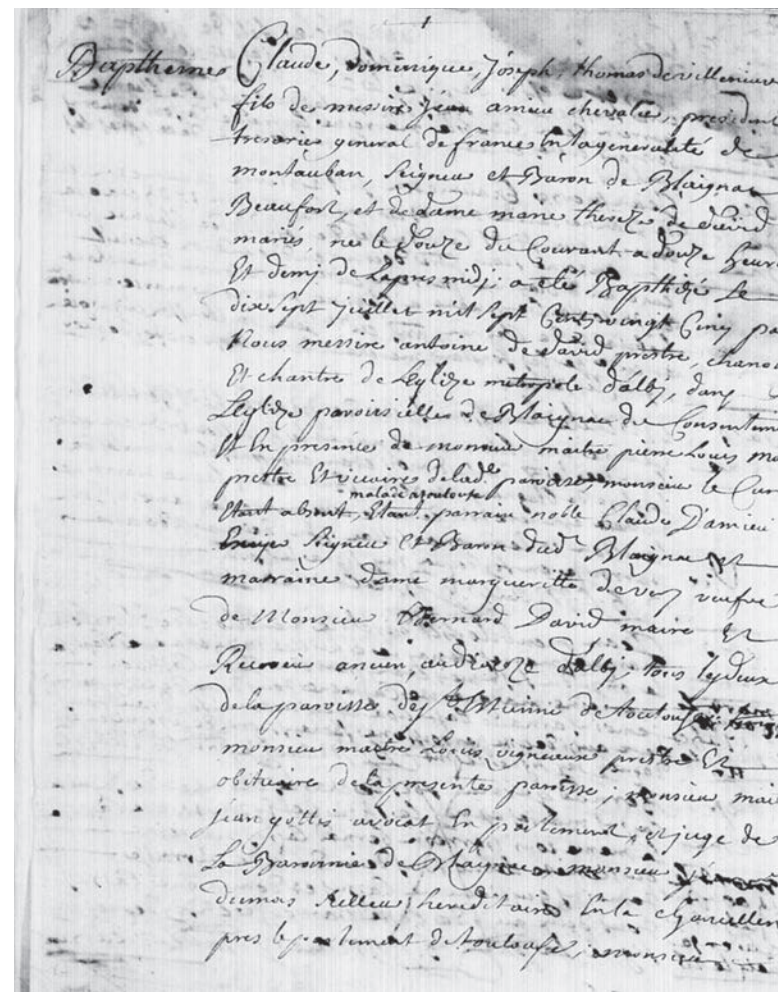
Claude Amieu, seigneur et dernier baron de Blagnac

Que sait-on de Claude Amieu, dernier baron de Blagnac ? Peu de choses.

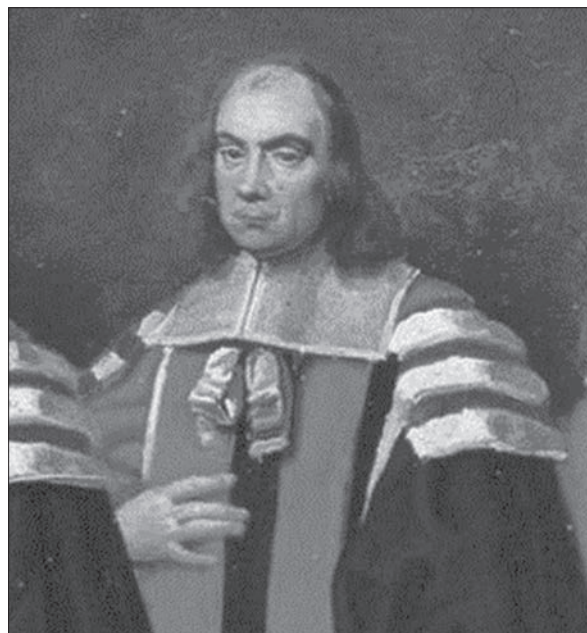
D'une part les archives, à Toulouse, qui auraient pu permettre de connaître, un peu, le personnage, ont été volontairement détruites au Capitole lors de l'autodafé du 23 août 1789, conséquence de la Nuit du Quatre août. D'autre part c'est encore par le feu que les archives de Blagnac furent lourdement endommagées en 1836 lors d'un incendie ⁽¹⁾ qui ravagea la mairie de cette commune. Il ne reste donc plus que quelques fragments de textes et quelques rares écrits pour se faire une vague idée du personnage et, à travers lui, de la mentalité des nobles et des bourgeois de l'Ancien Régime vivant en des lieux éloignées du bouillonnement des idées et des moeurs à Paris ou Versailles. Les rares traces accessibles de la vie de Claude Amieu, dernier maillon de la dynastie des Amieu, barons de Blagnac, peuvent toutefois constituer un modeste témoignage de la vie et, accessoirement, de la Réaction nobiliaire dans ces provinces à la fin de l'Ancien régime.

Les Amieu font partie de la bourgeoisie aisée de Toulouse. Ils possèdent des biens immobiliers dans la ville: une propriété "avec maison, écurie, grange et jardin..." rue de la Trilhe ; au moins une autre maison rue de l'Écharpe ⁽²⁾. Sous le règne de Louis XIV, ils se sont enrichis par le commerce — et peut-être aussi grâce à des agissements tombant sous le coup de la Loi ⁽³⁾—. Installés à Toulouse, ils négocient avec la Gascogne, le Languedoc et autres provinces du sud de la France, sans doute avec l'Espagne... Leur place parmi les notables de la ville donne à l'un d'eux, Claude, la possibilité de devenir en 1708, "Prieur de la Bourse des Marchands", c'est-à-dire en quelque

►
Acte de baptême
de Claude Amieu
(Archives
départementales de la
Haute-Garonne)



sorte le “Président de la Chambre de Commerce”. Leur notoriété dans la ville permet tout naturellement aux frères Amieu d’accéder au capitoulat, en 1711 pour Pierre, en 1712 pour Claude⁽⁴⁾. Or cette charge confère à ceux qui l’obtiennent la dignité de noble. Petite noblesse, peut-être, appelée (ironiquement ?) “Noblesse de cloche⁽⁵⁾”, constamment contestée par la “noblesse d’épée” comme par celle de robe, mais noblesse tout de même. Et à cette époque elle est devenue héréditaire. On peut concevoir la fierté et le prestige que les bénéficiaires en tirent !



Jean, le fils de Claude le Capitoul, obtient l’office de Président des Trésoriers de France à Montauban en 1717. Bien que ce titre soit ronflant, il s’est bien dévalué à la fin de l’Ancien régime. De quatre trésoriers mis en place lors de l’instauration de la fonction par Philippe le Bel, on est passé à plus d’une trentaine (deux par Généralités), à l’avènement

de Louis XV. Par contre la fonction rapporte des gages confortables et une rémunération indexée sur les sommes maniées par les Trésoriers Généraux⁽⁶⁾ En outre il renforce la prétention à la noblesse de la famille.

Dès lors Jean n’a plus qu’une hâte. Asseoir et consolider sa fraîche noblesse. Il achète de nombreuses seigneuries : Montbrun (Montbrun-Bocage), Montrabé près de Toulouse, Beaufort dans le Minervois et,

◀ **Portrait de Jacques d’André, grand-père maternel de Claude Amieu, capitoul en 1664**

▶ **Seigneur en redingote visitant ses terres vers 1780 (internet : Galerie des modes XVIII^e Rochefort en Histoire)**

bien sûr Blagnac.

Cette dernière seigneurie échoit à son fils aîné Claude, né en 1725, qui devient “Baron de Blagnac” à la mort de son père Jean.

Très bientôt, Claude Amieu, en digne descendant de ses prédécesseurs, se fait remarquer par son esprit procédurier, ou plutôt par son sans gêne, et par sa propension à vouloir accaparer le plus de biens, d’autorité et de droits possibles associés à sa dignité de baron. C’est ainsi qu’il s’attache à faire reconnaître, en général par acte notarié, la part des revenus de la terre (ou agrier), que les “manants” de la paroisse de Blagnac lui doivent en tant que leur seigneur. Ce

comportement est d’ailleurs caractéristique de la classe seigneuriale et nobiliaire de l’époque : un vaniteux désir de marquer leur pouvoir de domination sur le bon peuple ; une âpre volonté de s’enrichir par le revenu des terres du fief.

Aussi Claude Amieu, le baron, ne manquera-t-il pas, à de nombreuses occasions de mettre en avant ses “droits” :

Ainsi le 30 avril 1782 il rappelle ceci :

“... Je jouis et possède la seigneurie de Blagnac par succession de mon grand-



Com. de la ville de Toulouse le 6 xbre
1771 N. Gougeon Sec. du Com. de la Ville
Blagnac

leurs prauxiens habitants dud Toulouse
sourniens avec desd parties et nous d Notaires

Barquissant
Canaillere
Campmar
NR

La communauté es
omulo de Blaignac
homage es
resentation de serment
de fidelite
Amieu baron de
Blaignac

Au Nom de Dieu, sacheus tous presents es
avenir que cejourd'hui premier jour du mois de
decembre mil sept. cens soixante onze, Reynant Louis
quinze par la Grace de Dieu Roy de France es es
Navarre au lieu de Blaignac diocese de fenchausse de
Toulouse, es dans le Chateau seigneurial dud lieu, avant
midy, par devant le Conseiller du Roy notaire Royal
es de la province de Languedoc a Toulouse es tomoins
sourniens furent presents bauss es puissans seigne
Claude d'Amieu baron seigneur en toute Justice haute
moyenne es basse, seigneur et Directe dud. Blaignac

Extrait du
compte rendu
au baron
Amieu
(A.D.31)

1722.
Cossigneur de Monrabé Domains a Toulouse
d'une part, Et les sieurs Charles Delmas,
Billaire Caumont, Antoine Laner et Esupere
Delmas consuls la presente annee dud. Blaignac
assistés des sieurs Jean Rouquie et Bernard
Marque habitants dud. Blaignac commissaires
nommes par deliberation de la Communauté dud. Blaignac
du vingt neuf novembre dernier retenue par M. Durand
notaire es secretaire de la d. Communauté, Extraits de
laquelle duement controlle, les d. sieurs consuls nous
ont remis pour estre annexés a notre liasse courante pour y
arriver recevoir le cas y échéant d'autre part. Lesquelles
parties ont dit que led. seigneur Baron de Blaignac
aurait par Eslois du dix huit decembre mil sept. cens
soixante dix fait par Messieurs Bayle du même con.
redu assigné le d'indie, consuls es Communauté dud.
Blaignac devant M. le Seneschal de Toulouse pour les
faire condamner a lui rendre les foy, homage es
prester le serment de fidelite que la d. Communauté lui
doit en qualite de leur seigneur, conformement a ceux

père, dans laquelle j'ai toute justice, haute moyenne et basse,...

...Je jouis en outre :

1° le droit de choisir les consuls ;

2° le droit de sang perçu sur ceux qui se battent ou commettent des excès ;

3° le droit de pignore ;

4° le droit de chasse avec prohibition pour toute autre personne de chasser dans ce lieu ;

5° le droit de faire pêcher dans la Garonne, avec une amende de 1 000 livres contre quiconque se permettrait de me troubler dans l'exercice de ce droit ;

6° le droit d'épave dans toute la juridiction..."

Et enfin l'un des points des plus importants dans les querelles qui ont émaillé les relations entre le baron et la communauté de Blagnac :

"7° Le droit exclusif d'avoir des moulins sur la Garonne à l'exclusion de tous autres..."

Les contestations concernant les droits sur la Garonne accordés à l'un ou aux autres n'ont jamais cessé depuis que le roi Philippe Le Bel a accordé, en 1298, aux habitants de Toulouse et de Blagnac un privilège "exclusif et héréditaire" sur la Garonne, notamment le droit de pêche et celui d'établir librement des moulins.

Mais la volonté de centralisation des souverains successifs et la hargne des nobles tendent peu à peu à faire tomber en désuétude ou à supprimer ces droits au profit de l'administration royale ou des hobereaux locaux. Toutefois les consuls de Blagnac, bien qu'en général ne sachant ni lire, ni écrire ni signer, ne s'en laissent pas conter. Ils tentent de préserver les intérêts de la population du village. Mais ils ne sont pas de force à lutter contre l'institution sociale encore tout imprégnée de la structure féodale.

Aussi, le baron, excédé par l'opposition des consuls sort, en 1771, son "arme fatale" celle qui n'avait pas été utilisée à Blagnac depuis plus de trois cents ans, depuis 1415 et 1463, donc avant même la découverte de l'Amérique!

Dans le château du baron, à Blagnac, se retrouvent donc, d'un côté : *"par devant le Conseiller du Roy notaire Royal et de la province de Languedoc à Toulouse"*, le seigneur du lieu et Maître Ricard avocat au parlement de Toulouse, de l'autre côté les quatre consuls de Blagnac et les deux

commissaires désignés par la communauté, ainsi que Maître Durand notaire et secrétaire de ladite communauté.

Le document d'archives nous apprend que :

"... le dit seigneur Baron de Blagnac aurait par exploit du dix huit décembre mille sept cent soixante dix fait par Bessières, bayle, sommé les consuls de se présenter devant le baron pour lui rendre hommage". Le texte dit "..." condamner à lui rendre la foy, homage et prêter le serment de fidélité que la dite communauté lui doit en qualité de leur seigneur..."

A la lecture du manuscrit on peut se douter de l'opprobre que les représentants de la communauté ont eu à subir !

Dès le début de la cérémonie, à propos du moulin à nef, le baron affirme que *"... son droit d'attache était non seulement Etabli par l'arrêt du treize septembre mil six cent soixante dix sept rendu entre ses auteurs et la Communauté par lequel le dit seigneur est maintenu au droit exclusif d'avoir es lieux d'avoir moulin tant à nef que à vent et fait deffance tant à la Communauté qu'aux bien tenants ou habitans forains d'en faire construire directement ou indirectement. Mais encore par le long Usage dans lequel il était, tant lui que ses auteurs d'attacher Son moulin sur les Bords l'Entier Cours de la Rivière de Garonne dans toute l'Étendue de la Juridiction..."*

Ensuite le baron, faisant preuve de "mansuétude", accepte l'engagement des consuls de ne plus contester le droit d'attache de son moulin où bon lui semble et en conséquence il accède à leur prière de ne pas engager de poursuites contre la communauté.

Arrive alors le moment le plus solennel de la cérémonie, le clou, l'apothéose :

"...Et en conséquence le dit seigneur, déférant à la prière (de la communauté) et acceptant ses offres, assis sur son fauteuil, tenant en ses mains, ouvert le livre messel à l'endroit du T.igitur et Canon de la messe tant les dits Sieurs Consuls revêtus de leurs chaperons, Robes et livrées Consulaires, que les dits Sieurs commissaire, sans chapeau s'étant mis à genoux à terre, leurs mains mises sur la croix, les uns après les autres, ont juré et promis tant pour eux que pour et au nom de l'entière communauté et leurs successeurs d'être bons et fidèles vassaux du dit seigneur, d'obéir à ses commandements, ainsi qu'à ses officiers et de ne point attenter à son honneur et à sa personne, de lui

révéler et d'empêcher toute les conspirations et malices que l'on pourrait former tant sur sa personne que de sa famille et membres,..."

Quand on voit dans quelles conditions se déroule ce rituel, quelles sont les personnes qui entourent le baron et quelles humiliations on fait subir aux représentants de la communauté villageoise, on comprend ce qu'ont pu être les réactions du petit peuple moins d'une vingtaine d'années plus tard.

Durant les mois qui précèdent les journées révolutionnaires de juillet 1789 le baron Claude Amieu prend part aux assemblées de nobles qui se tiennent à Toulouse en vue de la préparation des États Généraux. On retrouve sa trace en 1793, sur le Relevé des citoyens de la commune de Toulouse qui ont "*volontairement octroyé une contribution patriotique*". Sa participation est de 180 livres. Sur ce registre il est encore affecté du titre de baron.

Un an plus tard sa fortune est estimée "d'après la notoriété publique" à 180 000 livres. Mais sur ce nouveau registre, il n'a plus la désignation de baron.

Il décède, à Toulouse, dans son domicile de la rue Saint-Antoine du T, le 21 juillet 1811. Il est porté "célibataire" et ne semble pas avoir de descendance déclarée

NOTES

⁽¹⁾ L'incendie s'est déclaré durant la nuit du 13 au 14 octobre 1836 dans une maison mitoyenne de la mairie et s'est propagé à celle-ci (voir revue n° 12 : L'Hôtel de Ville, reflet de son temps)

⁽²⁾ Claude Amieu (Grand père du dernier baron prénommé également Claude), vendra la propriété de la rue de la Trille en 1749, pour la somme de 36 000 livres. Revue du Comminges : Recherches sur Claude Amieu Archives départementales de la Haute-Garonne 3E 5862 2° Revue du

Comminges p. 215 et suivantes

⁽³⁾ Dans l'inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 .Hérault ; Série C. Intendance de Languedoc. Auteur : E Thomas, on trouve les mentions :

- Poursuites dirigées contre Pierre et Claude Amieu, marchands de Toulouse, accusés de billonnage. Toulouse 1693 (Billonnage : remise en circulation de monnaies précédemment retirées du circuit monétaire)

⁽⁴⁾ A noter que le grand-père maternel de Claude Amieu, Jacques d'André, (de Buzet sur Tarn) avait été capitoul en 1664

⁽⁵⁾ "Noblesse de cloche" parce que, officiellement, les capitouls comme les échevins dans d'autres cités, étaient conviés aux assemblées au son de la cloche de l'hôtel de ville, à Toulouse du Capitole

⁽⁶⁾ Wikipedia : Trésorier Général de France

⁽⁸⁾ voir Christiane Combelle : Petite histoire du compoix de Blagnac au XVIII^e siècle in "Blagnac, questions d'Histoire" n° 46 (novembre 2013)

⁽⁹⁾ Histoire de Blagnac. B. LAVIGNE. Réédition Toulouse chez P.G. ECHE-Libraire éditeur 1978

⁽¹⁰⁾ Voir le N° 28 Blagnac, questions d'Histoire ; novembre 2004. La Garonne et les moulins flottants

⁽¹¹⁾ Consuls : ils sont, à Blagnac au nombre de quatre, choisis chaque année parmi les habitants de Blagnac et nommés par le baron. Ils sont chargés de gérer les affaires courantes et de résoudre les petits problèmes de la commune. Ce sont en quelque sorte des "conseillers municipaux". Mais ils sont bien loin d'avoir le prestige des capitouls, pour preuve le refus des "bientenants" habitant Blagnac de postuler pour cette fonction

⁽¹²⁾ Orthographe du manuscrit respectée

⁽¹³⁾ C'est nous qui soulignons

⁽¹⁴⁾ Sa participation est de 180 livres alors que sa fortune est estimée "d'après la notoriété publique" à 180 000 livres (Archives municipales de Toulouse : registre 2G7)

⁽¹⁵⁾ (Archives municipales de Toulouse : registre 2G7 page 42)

⁽¹⁶⁾ Archives municipales de Toulouse État civil ; cote 1 E 254, année 1811

Acte de baptême de Claude Amieu (en page 1)

(Archives départementales de la Haute-Garonne)

Transcription du texte :

Bapthème : Claude, dominique, Joseph thomas de Villeneuve fils de messire jean amieu chevalier, president tresorier general de france en la generalité de montauban, Seigneur et Baron de Blaignac Beaufort, et de dame marie therese de david mariés, né le douze du courant a douze heure et demy de l'après midy ; a ete bapthisé le dix sept juillet mil sept cents vingt cinq par nous messire antoine de david prestre, chanoine et chantre de l'église metropole d'alby dans L'église paroissiale de Blaignac du consentement et en presence de monsieur maitre pierre louis Mau... prestre et vicaire de ladite paroisse, monsieur le curé etant absent malade (...), Etant parrain noble Claude D'amieu Escuyer Seigneur et Baron dudit Blaignac et marraine Dame margueritte devens veufve de Monsieur Bernard David maire et Receveur ancien au diocese d'alby, tous les deux de la paroisse de St Estienne de toulouse (...) monsieur maitre louis vignereuse prestre es obituaire de la presente paroisse ; monsieur maitre jean guttés avocat en parlement et juge de La Baronnie de Mazere et monsieur (...) dumas scelleur hereditaire en la chancellerie pres le parlement de toulouse ; ...

Traduction d'un extrait du compte rendu de l'hommage au baron Amieu (en page 4)

La communauté et Consuls de Blaignac
hommage et prestation de serment de Fidélité
amieu baron de Blaignac

Au nom de Dieu Sachent tous présents et à venir que ce jour d'hui, premier jour du mois de décembre mille sept cents soixante onze, Reignant louis quinze par la grâce de Dieu Roi de france et de Navarre au lieu de Blaignac dioceze et sénéchaussée de Toulouse et dans le Château seigneurial du dit lieu avant midy par devant le Conseiller du Roy notaire Royal et de la province de Languedoc à Toulouse

furent présents haut et puissant seigneur Claude d'amieu baron seigneur en toute justice haute moyenne et basse, foncière et directe du dit Blaignac, Cosseigneur de Monrabé demeurant à Toulouse d'une part, et les Sieurs charles Delmas, hillaire Caumon, antoine Lanes et Exupère Delmas consuls la présente année du dit Blaignac assistés des sieurs Jean Rouquié et Bernard Marquès habitants du dit Blaignac commissaires nommés par délibération de la communauté du dit Blaignac du vingt neuf novembre dernier retenue par M^e Durand notaire et Secrétaire de la dite communauté extrait de laquelle duement contrôlé les dits sieurs consuls nous ont remis pour être annexé à notre liasse courante pour y avoir recours le cas échéant d'autre part.

Lesquelles parties en ont dit que le dit seigneur Baron de Blaignac aurait par exploit du dix huit décembre mille sept cent soixante dix fait par Bessières, bayle duement (contrôlé), rendu assigné le syndic, consul es communauté du dit Blaignac devant M. le Sénéchal de Toulouse pour le faire condamner à lui rendre la foy, homage et prêter le Serment de fidélité que la dite communauté lui doit en qualité de leur Seigneur conformément à ceux qu'elle a rendu à son auteur les vingt avril et vingt quatre juin mil quatre cent quinze et trois mars mil quatre cent soixante trois retenus le premier par Géraud de palejac, notaire de toulouse et le dernier par jacques Rostand, notaire Royal de la Sénéchaussée de Carcassonne
(Archives départementales de la Haute-Garonne 3E 2095 M^e A. Campmas)

Acte de décès de Claude Amieu (en page 8)

(Archives départementales de la Haute-Garonne)

Du vingtunième jour du mois de juillet mil huit cent onze à dix heures du matin acte de décès de Claude Amieu décédé le jourd'hui à six heures du soir propriétaire agé de quatre vingt trois ans né à toulouse département de haute garonne y demeurant rue St antoine duT 3e section n° 264 célibataire fils de feux (sic!) Jean Baptiste amieu et de marie Térèze de david mariés sur la déclaration à moi faite

des fonctions d'officier public de l'état civil en vertu de la délégation expresse
 préalablement faite aux témoins

Commissaire

Cures peribernard

Deuxième unanimité du mois de juillet l'an Mil huit cent dix heures de matin
 acte de décès de Claude Amieu d'âge de quatre vingt ans né à Toulouse Département de Haute Garonne y demeurant
 rue St. Antoine del 7^e Section N° 264 célibataire fils aîné de Jean Baptiste Amieu et de Marie
 Therese Die David mariés Suivant la déclaration a moi faite par Etienne Labarthe propriétaire
 âgé de cinquante quatre ans logé 5^e Section N° 163 et par Jacques Ste Marie de commerce
 âgé de trente ans logé 1^{re} Section N° 136. Voisins du défunt qui ont signé

Constaté par nous Jacques Dewruis agent adjoint à M. le Maire de Toulouse faisant les
 fonctions d'officier public de l'état civil en vertu de la délégation expresse lecture
 préalablement faite aux témoins.

Labarthe Ste Marie

Commissaire

◀
 Acte de décès
 de Claude Amieu
 (Archives municipales
 de Toulouse)

par étienne Labarthe propriétaire agé de cinquante quatre ans Logé
 5eme Section n° 163 et par Jacques Ste Marie (?) de commerce agé
 de trente ans logé 1° section N° 136, voisins du défunt qui ont signé.
 Constaté par nous Jacques Dewruis agent adjoint à M. le Maire de
 toulouse faisant les fonctions d'officier public de l'état civil en vertu
 de la délégation expresse. Lecture préalablement faite aux témoins.

 Lucien Alemanni

BIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

Cau (Christian), "Les Capitouls de Toulouse. L'intégrale des portraits
 des Annales de la Ville 1352-1778", Ed. Privat, 1990 Toulouse

Nous remercions le Conseil Général de la Haute-Garonne, la muni-
 cipalité de Toulouse, les Archives départementales de la Haute-
 Garonne, les Archives municipales de Toulouse, les Archives de
 la Grande Bibliothèque de France, la Revue du Comminges, grâce
 auxquels nous avons pu avoir les divers documents qui illustrent et
 étoffent cet article.

Orphelins de la Grande guerre

Le bilan de la Grande Guerre est dramatique. En 1920, la France compte 1 400 000 tués et 1 000 000 d'orphelins de guerre.

La commune de Blagnac déplore 73 morts, 18 veuves de guerre et au moins 8 orphelins de guerre. Nos recherches nous ont permis de rédiger une liste concernant ces derniers, mais elle est probablement incomplète.

BERTRAND Jean-Michel, père d'un fils et d'une fille est tué dans la Meuse en 1916 à 33 ans.

FOURTANIER Pierre, père de Bernard et d'Anne, meurt à l'hôpital de Montpellier de maladie contractée à la guerre.

PAGÈS Antoine, père de Charles et de Louise âgée de 3 ans, est tué par un obus allemand en 1915 à 31 ans.

VINCENT Jean-Louis, père de Germain âgé de 2 ans, est tué en Lorraine à 26 ans.

DAUBIAN François, père de Marie-Louise, meurt pour la France à Saint-Mandé âgé de 36 ans.

L'Assistance

Dès 1914, le problème des orphelins de guerre soulève un immense mouvement de solidarité. De nombreuses associations laïques et religieuses financées par la générosité de Français mais aussi d'étrangers sont mises en fonction.

L'**Association Nationale des Orphelins de Guerre** est l'une des plus célèbres. Créée le 20 août 1914, elle accueille sur tous les points du territoire les enfants dont les pères sont tombés au champ d'honneur

et les élève jusqu'à leur majorité dans ses colonies. L'instruction primaire est assurée par des instituteurs nommés et payés par l'État qui habitent et vivent avec les enfants. Le premier souci de l'œuvre est de donner aux orphelins de guerre une occupation et un métier. L'enseignement professionnel est confié à des mutilés de guerre, lesquels pouvant désormais vivre de leur métier, ont la satisfaction et le réconfort de pouvoir l'enseigner aux enfants de ceux qui, cruellement frappés comme eux, ne se sont pas relevés. En matière d'éducation religieuse de l'orphelin, l'œuvre se conforme aux volontés du père mort au combat dont elle s'enquiert avec un zèle scrupuleux. Loin de créer autant d'orphelinats qu'il existe de croyances ou de partis l'Association applique le principe d'unité nationale et d'union sacrée. Six colonies fonctionnent dès 1915 dont celle d'**Arcachon** destinée aux orphelins de la section territoriale "Gascogne" à laquelle Blagnac est attachée. On en compte dix-huit en 1920. Elles reçoivent la visite d'hommes d'exception, notamment le président **Poincaré** et **Georges Clémenceau** dit "Père la Victoire".

Un article du "**Journal de Rouen**" daté du 7 décembre 1914 décrit l'organisation de la colonie d'Étretat.

La colonie d'Étretat n'est pas une garderie, c'est une famille avec ses 500 orphelins. L'association a innové un placement qui consiste à grouper autour d'une responsable qualifiée de "mère", le plus souvent veuve de guerre, une dizaine d'orphelins logés dans des pavillons séparés et ayant leur propre foyer; Les enfants, tous réunis aux heures des repas, des classes et des récréations profitent ainsi des avantages de la vie sociale et de la vie élargie. Ils n'en connaissent pas moins la douceur d'un foyer. Ils vivent enveloppés par une affection constante. Le soir, nul orphelin ne s'endort sans être embrassé par sa "mère".

Inimaginable au début du conflit, le nombre énorme de poilus tués rend dérisoire l'assistance privée malgré ses mérites. D'autre part la générosité des donateurs s'essouffle progressivement. Classé "Grande cause nationale", le problème des orphelins de guerre est alors vigoureusement pris en main par les pouvoirs publics. L'action de l'État est solidement concrétisée par **la loi du 27 juillet 1917** concernant **"les pupilles de la Nation"** :

"Est pupille de la Nation tout enfant dont le père est mort pour la France... La Nation ajoute désormais sa protection à celle des parents d'orphelins. Elle rapproche les enfants par un brevet qui leur est conféré et qui rappelle le sacrifice de leur père... La loi remplit sa noble mission de protection et



Association Nationale des orphelins de guerre. Orphelinat de Cannes : la récréation, on danse en rond



de formation de l'enfance. Les orphelins de la Grande Guerre sont tous les enfants de la Nation."

Parcours d'orphelins

"Orphelin un jour, orphelin toujours". Cette réflexion d'un ancien pupille résume le traumatisme causé chez un enfant par le décès de son père à la guerre. Pour lui, l'annonce de la mort est presque toujours suivie par le déchirant spectacle de la souffrance, dont il est pour la première fois témoin, de sa mère et de ses grands-parents paternels. Comment son rassurant univers mental ne serait-il pas bouleversé

par cet événement générateur d'angoisse concernant l'avenir ? comment son deuil ne serait-il pas, consciemment ou non, définitif ? Citons deux célèbres orphelins de la Grande Guerre. Dans son autobiographie intitulée "Le premier homme", l'écrivain **Albert Camus** évoque à la troisième personne du singulier l'enfant qu'il était : *"... lui-même avait dû s'élever sans père... Il lui fallut apprendre seul, trouver seul sa morale et sa vérité. Il avait vécu sans père, sans tradition transmise"*.

Dans un entretien, **Jean-Louis Barrault**, célèbre acteur de théâtre et de cinéma, confie à un journaliste : *"J'ai passé ma vie à chercher le père... L'orphelin n'arrive pas à devenir un vrai adulte... pour la vie, un coin de notre être souffrira de solitude, craintif et angoissé..."*

Veuves et orphelins sont souvent obligés de travailler pour survivre. C'est généralement l'aîné qui, pour aider sa mère, intègre tôt le monde du travail au détriment de ses études. La chétive **Émilienne Boyer**, fille d'un poilu tué au combat, en est un bel exemple. Malgré son jeune âge, elle manipule de lourds obus dans l'usine d'armement où travaille sa mère. Choissant "Lucienne" comme prénom d'artiste, elle deviendra une des plus célèbres chanteuses françaises pendant "l'entre-deux-guerres". Notamment grâce à sa chanson "Parlez-moi



◀ **1921 : les enfants du poilu Blagnacais Jean-Michel Bertrand, pupilles de la Nation**



d'amour", elle connaîtra le succès de Paris à Broadway.

De nombreux témoignages d'anciens pupilles décrivent une enfance et une adolescence vécue dans une triste atmosphère. Ils gardent le souvenir de regards perdus beaucoup plus que de sourires, de mères longtemps de noir vêtues et de grand-mères inconsolables.

◀ **Antoine Pages, mort pour la France en 1915, père de Louise**

Louise, orpheline blagnacaise

En novembre 1978, Suzanne Béret et Jeannette Weidknet publiaient dans le n° 16 de notre revue, les souvenirs de quelques Blagnacaises concernant les événements survenus dans leur village le 11 novembre 1918, à l'annonce de la victoire et de la fin de la guerre.

Fille du poilu Antoine Pages tué en 1915, **Louise** déclarait :

"J'avais 6 ans, j'habitais près de l'église, je n'avais plus de papa depuis déjà 3 ans. Les cloches ont sonné, les gens se sont rassemblés. Ma mère m'a fait rentrer et a fermé les volets. Elle pleurait. Dehors, j'entendais des cris de joie ; chez nous, la tristesse régnait. Je n'oublierai jamais ce 11 novembre. J'ai été très marquée par notre malheur."

Berthe Tranier habitait aussi en face de l'église en 1918.

Lors de l'entretien, elle confiait :

"... Il y avait trop de gens malheureux pour que la gaieté soit immense, trop de mamans qui ne reverraient pas leur mari, trop d'enfants qui n'avaient plus de père. C'était plutôt un soulagement qu'un grand bonheur."

Les parcours des orphelins de guerre contredisent la réflexion d'Antoine de Saint-Exupéry publiée dans sa préface au "Petit Prince" : "Tous les hommes ont été des petits enfants, mais peu s'en souviennent." Eux ont conservé le souvenir de leur enfance douloureuse toute leur existence.

 **Jean-Louis Rocolle, Jacques Sicart**

SOURCES :

PIGNOT (Manon) : Allons enfants de la patrie

FARON (Olivier) : Les enfants du deuil

FOUCHARD (Dominique) : Le poids de la guerre Blagnac, questions d'Histoire n° 16



▲ Orphelinat d'Ecully



▲ Repas en plein air en décembre



◀ Clemenceau à St-Martin de Ré

De l'importance du char d'assaut dans la victoire de 1918

Lors de notre exposition sur la Guerre de 14-18, une habitante de Blagnac nous a présenté un étrange masque, fait de cuir et d'une côte de maille, ayant appartenu à son grand-père, conducteur de tank.

Ce "loup de tankiste", puisque c'est son nom, nous a intrigué et nous avons voulu en savoir plus sur le parcours de l'homme qui l'a porté (voir son parcours en fin d'article), sur l'utilité de cet accessoire et surtout sur l'émergence de l'idée d'employer une machine blindée, chenillée capable d'attaquer les tranchées ennemies en protégeant les fantassins.



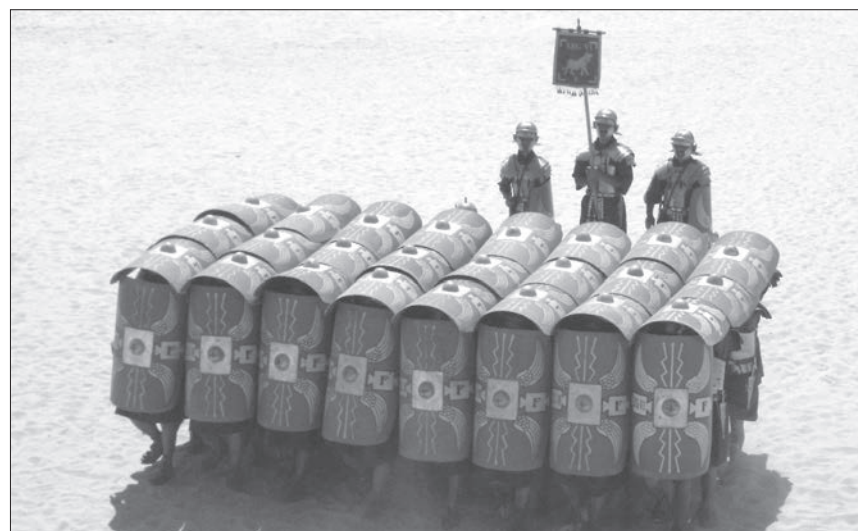
◀
Loup tankiste

▶
Tortue romaine

Émergence de l'idée

L'histoire du char de combat prend racine avec le problème d'avancer sous le feu ennemi tout en restant protégé, un problème ancien ayant conduit à la réalisation de nombreux véhicules pouvant être vus comme précurseurs des chars de combat modernes.

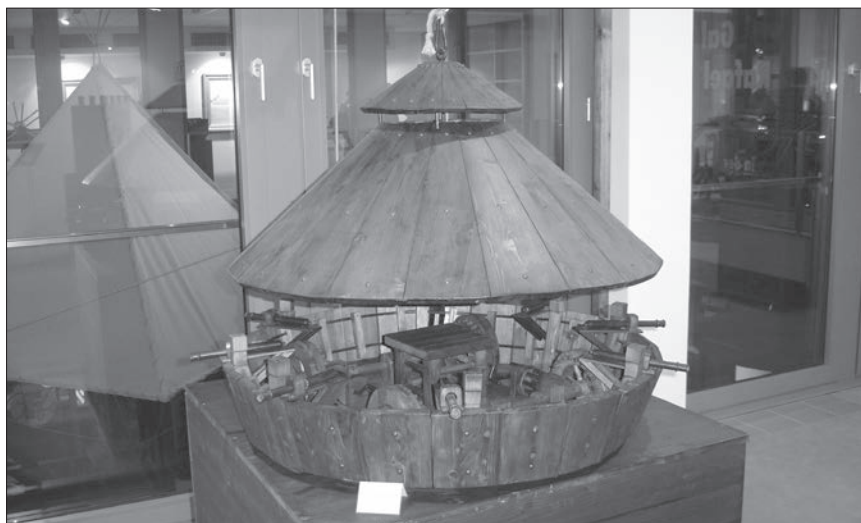
Les Grecs, les Assyriens disposaient de tours mobiles protégées par des boucliers, se déplaçant sur roues, munies de catapultes et protégeant les archers. Les Romains avaient adopté leur fameuse "tortue", ce dispositif qui permettait à un groupe de soldats à pied d'avancer protégé par des boucliers tout autour et sur au dessus de la tête.



En Italie, Léonard de Vinci a dessiné le plan d'un char, sorte de cône sur roues, doté de canons et dont le mouvement était assuré par la force humaine.



◀
Reconstitution
du char de
Léonard de Vinci



La plupart de ces engins servaient pour les sièges où le déplacement et les manœuvres tactiques avaient moins d'importance.

L'utilisation des tranchées s'explique par la volonté de mettre en place le siège du pays pour l'affaiblir.

Les trains blindés pouvaient transporter de lourdes charges mais étaient limités dans leurs déplacements par les rails. Ceux-ci étaient également très vulnérables pour l'aviation ennemie bien que balbutiante.

Les voitures blindées, construites en premier par les Britanniques, s'avéraient utiles pendant la guerre mais n'étaient pas très maniables et ne pouvaient pas traverser des terrains accidentés ou franchir des tranchées, des fossés avec des fils barbelés, des cours d'eau. Leur poids important et la surface de contact réduite entre les roues et le sol limitaient leur utilisation.

Les Britanniques trouvèrent une solution en créant un nouveau type de véhicule qui combinait des chenilles, du blindage, des tourelles et diverses armes.

H. G. Wells, dans sa nouvelle *The Land Ironclads* de décembre 1903, décrit l'utilisation de véhicules massifs, fortement blindés et tout-terrain, armés de canons et de mitrailleuses et qui étaient en mesure de traverser un système fortifié de tranchées pour nettoyer le terrain et faciliter l'avancée de l'infanterie.

Première Guerre mondiale : la naissance des blindés

En 1912, un inventeur civil australien, Lancelot Eldin De Mole présenta au ministère de la Guerre britannique le projet d'un engin blindé à chenilles qui pouvait transporter des soldats à travers les tranchées et les barbelés sans craindre les tirs des mitrailleuses.

Ce projet fut rejeté. Les généraux ayant à statuer sur ce programme étaient majoritairement des cavaliers. Ils voyaient d'un mauvais œil la disparition de leur arme.

Les trains blindés apparurent pendant la Seconde Guerre des Boers. Alors que dans certaines exploitations agricoles américaines, des tracteurs à chenilles rendaient de précieux services. H. G. Wells,

dans son ouvrage *The Land Ironclads*, avait eu l'idée de combiner ces deux concepts.

En octobre 1914, une solution équivalente avait été proposée par le colonel Swinton, un tacticien militaire. Une visite au front l'avait convaincu que la combinaison de la guerre des tranchées et de la mitrailleuse exigeait un véhicule armé, blindé et à chenilles.

Lord Kitchener, Secrétaire d'état à la Guerre, était contre.

Winston Churchill, alors Premier lord de l'Amirauté, qui en comprit l'intérêt et constitua un comité pour l'étude de ces prototypes.

Swinton les rebaptisa Tank (réservoir) pour faire croire que le Royaume-Uni produisait des réservoirs d'eau autotractés à destination de la France.

Les Français, sous la conduite du général Jean-Baptiste Eugène Estienne, développaient leurs propres versions d'un engin blindé, le char Schneider CA1 testé en février 1916, puis le char Saint Chamond. En association avec les entreprises Renault, alors relativement modestes, le char équipé d'une tourelle pivotante sur 360° fut ensuite mis au point : en juillet 1917, le prototype du FT est achevé. Cette architecture fut depuis lors reprise par l'immense majorité des chars. Quand l'engin idéal fut enfin mis au point, sa production démarra. L'idée était d'utiliser en masse ces blindés pour provoquer un coup de théâtre militaire.



◀
**Mark I, Somme -
Connaissance
de l'Histoire
n° 44**

Le 15 septembre 1916, le général Haig, très impatient de gagner du terrain pendant la bataille de la Somme, voulut disposer des premiers engins disponibles. Leur apparition provoqua la surprise générale. Les chars Mark I étaient conçus pour franchir une tranchée de près de 4 m de largeur et un obstacle de plus de 1 m de haut, ils faisaient 8 m de long et 4 m de large. Pesant près de 30 tonnes, leur vitesse de pointe était à peine supérieure à celle d'un homme au pas.

L'équipage comprenait 8 hommes, dont 2 en charge de manoeuvrer chaque chenille. Leur autonomie ne dépassait pas 40 km et environ tous les 80 km, les chenilles devaient être remplacées.

Sur la Somme, ces blindés n'apportèrent rien de décisif à l'issue des combats. En outre leur performance décevante ne fit qu'accroître le mépris des officiers conservateurs.

Swinton fut démis de ses fonctions de chef des unités de blindés britanniques.

L'état-major perdit progressivement toute confiance dans les tanks. C'est la bataille de Cambrai, en novembre 1917, qui révéla la puissance des blindés. Il fallut encore une longue année aux généraux pour admettre que les chars avaient pris une place prépondérante pour la victoire finale.

Les Allemands étaient très en retard en ce domaine.

Lors de la bataille de Saint-Mihiel en septembre 1918, l'US Army engagea 267 chars, de fabrication françaises dont des FT-17 qui fut le char le plus produit de cette époque, sous le commandement du lieutenant-colonel George Patton.

Les chars Renault FT dans la Grande Guerre

Sa production en série est plus aisée et moins coûteuse : les usines Renault en construisent 10 en 1917 (d'où "FT 17") et 1 750 en 1918 (et près de 3 000 en tout avec la collaboration d'autres fabricants).

Les premiers FT sont engagés avec succès à Amiens le 8 août 1918, puis dans différentes contre-offensives alliées, dont la bataille de Champagne de septembre-octobre 1918. L'utilisation repensée de ces chars d'assaut modernes apparaît comme l'un des facteurs de

la victoire finale.

L'efficacité des premiers chars français et anglais, utilisés en 1916-1917, s'était rapidement révélée limitée : ils étaient lourds, lents et relativement fragiles.

Le général Estienne imagine alors un type de char plus léger et plus maniable, dont il confie l'étude à Louis Renault.

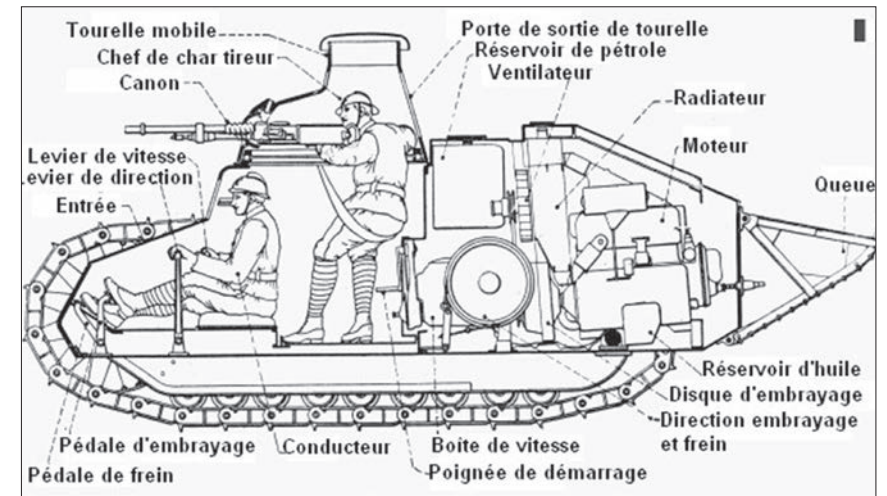
Le char Renault FT 17, engagé dès la fin mai 1918, est une grande réussite technique et contribue au succès des offensives du maréchal Foch au second semestre 1918.

Le char léger Renault FT 17 gravit des pentes fortes et franchit de larges tranchées. Il doit cette mobilité à ses chenilles propulsives, qui lui permettent d'évoluer sur tous les terrains, et à sa partie arrière amovible - le "ski" - sur laquelle il peut prendre appui et qui lui évite de se retourner. Son blindage varie entre 6 mm d'épaisseur pour le plancher, partie la plus vulnérable, et 22 mm pour la tourelle.

L'ensemble pèse 6,5 tonnes contre 12 tonnes pour le Schneider et 23,5 tonnes pour le Saint-Chamond. Il est de plus d'une grande fiabilité technique : le moteur Renault (35 CV), situé à l'arrière, est robuste et performant. Le char FT 17 roule à une vitesse maximum de 8 km/h,



►
Char FT 17 :
Il est armé
par deux hommes :
un conducteur
et un mitrailleur



suffisante pour précéder l'infanterie dans les tranchées ennemies et éliminer les nids de mitrailleuses résiduels.

Équipé soit d'un canon court de 37 mm semi-automatique, soit d'une mitrailleuse Hotchkiss de 8 mm, le char FT 17, produit à plus de 3 000 exemplaires, constitue le premier véritable char de combat moderne.

Les images du FT donnent l'impression d'une arme redoutable. L'engin, ramassé et compact, semble paré pour le combat et impossible à arrêter.

C'est le symbole d'une guerre où les succès dépendent des progrès techniques et de la capacité du pays à mobiliser l'industrie et la technologie pour produire et inventer, en cours de conflit, de nouvelles armes répondant à une situation.

La contre-offensive alliée qui débute à l'été 1918 confirme cette impression. Les plaines de la Champagne permettent aux FT de déployer tout leur potentiel. La guerre jusque-là assez peu mobile évolue ainsi vers une guerre de mouvement plus rapide, préfiguratrice de la guerre moderne.

Ces chars permettent d'une part, une guerre plus technique, où les véhicules jouent un rôle de plus en plus important, et d'autre part, une guerre où la coordination entre les armes devient essentielle.



Le 27 novembre 1913 il est cultivateur à Riel-les-Eaux (Côte d'Or) lorsqu'il est incorporé au 8^e Régiment d'Artillerie. Il est mobilisé le 2 août 1914. Le 1^{er} juin 1915, il est affecté au 62^e régiment d'artillerie de campagne.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.		BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.		ÉPOQUE A LAQUELLE LE HOMME DOIT PASSER DANS :		DATE DE LA LIBÉRATION DU SERVICE MILITAIRE.
MIS A JOUR LE 13 SEP. 1938. LE 1919		Citations - Cité à l'ordre de la Division n° 63 du 15 Octobre 1918. Brigadier admiré par tous ses camarades et ses chefs pour son courage, son coup d'œil et son sang froid. Blessé la veille de l'attaque n'a pas voulu se laisser évacuer pour pouvoir y participer - Blessé le 9-8-18 à Moyenneville		Pluies multiples région dorsale lombaire vers E.D. au titre à l'ordre du Corps d'Armée n° 101 le 8-8-18		
Cité à l'ordre de la Division n° 63 du 15 Octobre 1918. Brigadier admiré par tous ses camarades et ses chefs pour son courage, son coup d'œil et son sang froid. Blessé la veille de l'attaque n'a pas voulu se laisser évacuer pour pouvoir y participer - Blessé le 9-8-18 à Moyenneville		Réserve... 1 ^{er} dans l 2 ^e dans l Supplémentaires dans l		Armée territoriale. 1 ^{er} dans l Supplémentaires dans l		
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.		Du au Du au		Du au Du au		
Document établi avec les seuls renseignements en ma possession. Photocopie certifiée conforme à l'original qui nous a été présenté. Le Commandant du Bureau Central des Archives Administratives Militaires P.D. le Chef de Section RENOUX au Chef de Section D.O.S.N.		Bureau Central des Archives Administratives Militaires		Bureau Central des Archives Administratives Militaires		
26-10-1933		Bout à Mousson - Verdun. Méh. A. de Brailles		Bout à Mousson - Verdun. Méh. A. de Brailles		
27-10-1933		Aubricourt		Aubricourt		
11/21/1931		Essa 5 ^e Division Militaire Territoriale - Celliermont - Fervan		Essa 5 ^e Division Militaire Territoriale - Celliermont - Fervan		

Application livret individuel le 3-11-1933.

Il sera nommé maître pointeur le 15 juin de la même année. Il passe au 110^e régiment d'artillerie lourde le 1^{er} novembre 1915.

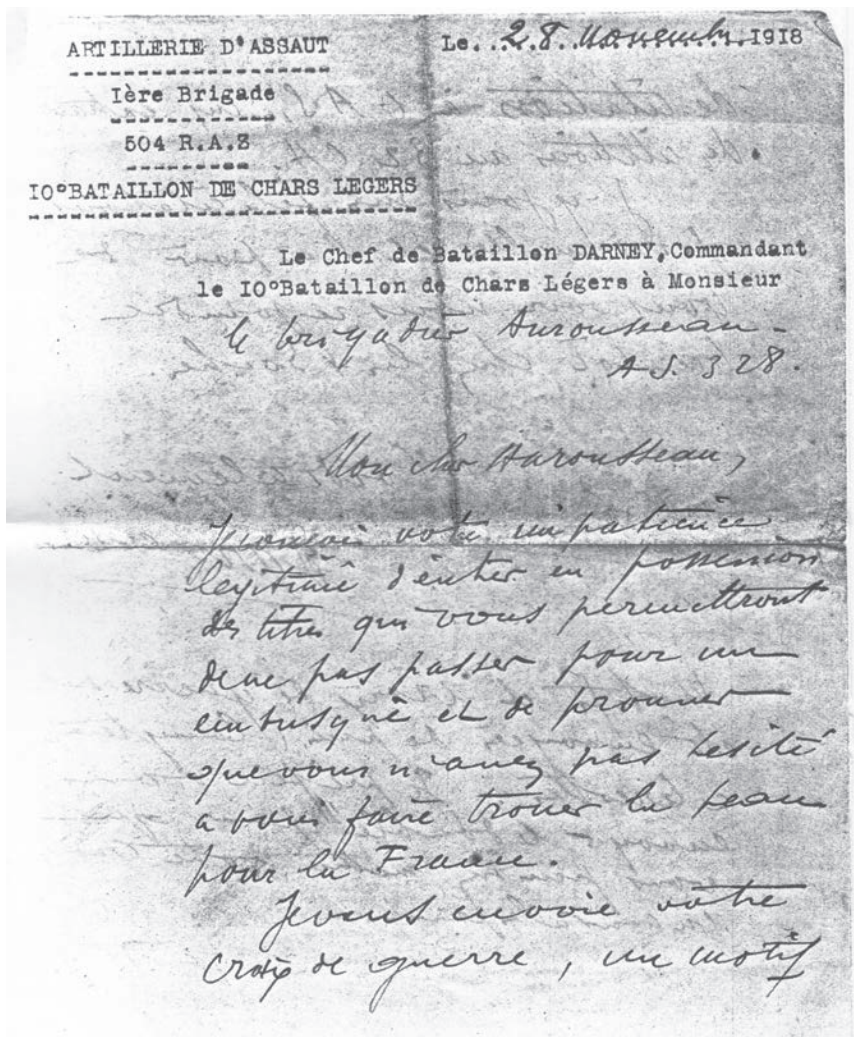
Le 25 mars 1916 il est nommé Brigadier.

Il est affecté au 104^e régiment d'artillerie lourde le 1^{er} janvier 1918, puis au 81^e le 13 mars de la même année. Il intègre le 500^e régiment d'artillerie le 1^{er} mai 1918. C'est à cette époque qu'il intègre les chars de combat et sera affecté successivement au 507^e, 506^e et 1^{re} Compagnie OCC.

Il sera démobilisé le 1^{er} septembre 1919.

Son efficacité en tant que conducteur de char lui vaudra :

- d'être cité à l'ordre du Corps d'Armée le 8 août 1918, il sera blessé le 9 à Moyenneville, plaies dans la région dorsale lombaire.
- une citation à l'ordre de la Division le 15 octobre 1918 au motif : "Brigadier admiré par tous ses camarades et ses chefs pour son courage, son coup d'œil et son sang froid. Blessé la veille de l'attaque n'a pas voulu se laisser évacuer pour pouvoir y participer".



Il sera décoré de la Croix de Guerre alors qu'il est à l'hôpital. Il demande alors à ce que sa décoration lui soit adressée pour éviter de "passer pour un embusqué" selon les mots du Chef de Bataillon DARNEY, commandant le 10^e bataillon de chars légers.

Il recevra la Médaille Militaire en 1934 (cf la photo d'Auguste AUROUSSEAU, page de gauche, prise à la fin de la guerre) et sera

de citations à l'AS, un extrait
de citations au 32 CH.

J'y joins mes félicitations
personnelles et les prie de
vous voir nous rejoindre
bientôt chez les Boches.

Cordialement

J. Darney

Motifs de Croix de Guerre ont
été envoyés de prêt (long temps
à l'écart). Je préfère vous en
envoyer le double pour que
vous puissiez mettre votre Croix
en cours de levée -

17

fait Chevalier de la Légion d'Honneur par décision du Président de la République Française le 31 octobre 1980 pour prendre rang à compter du 26 février 1981.

 Didier Chapuy



SOURCES :

Wikipédia
Documents personnels famille d'Auguste AUROUSSEAU

Du départ des Allemands à leur capitulation

Pour commémorer le 70^e anniversaire de la fin des hostilités, nous reprenons la dernière partie de notre numéro spécial sur la Seconde Guerre mondiale en y ajoutant des événements plus ou moins importants trouvés au fil des pages du registre des délibérations municipales et vécus par les Blagnacais en 1944 et 1945, deux années encore bien difficiles.

Le 16 octobre 1944, le Comité local de Libération (CLL) de Blagnac, mis en place le 20 août précédent, lendemain du départ des Allemands, se réunit sous la responsabilité de Jean-Louis Puig, pour adopter "un arrêté de Monsieur le Commissaire de la République en date du 18 septembre" prescrivant "une prime de libération" payée entre autres aux employés communaux⁽¹⁾. Ces derniers ne s'en contentent pas et

Extrait de
la délibération
concernant la prime
de libération
(A.M. Blagnac)

demandent plusieurs fois des augmentations de salaire. L'une leur est accordée en décembre 1944 et la suivante, refusée en juillet 1945.

LES RESTRICTIONS

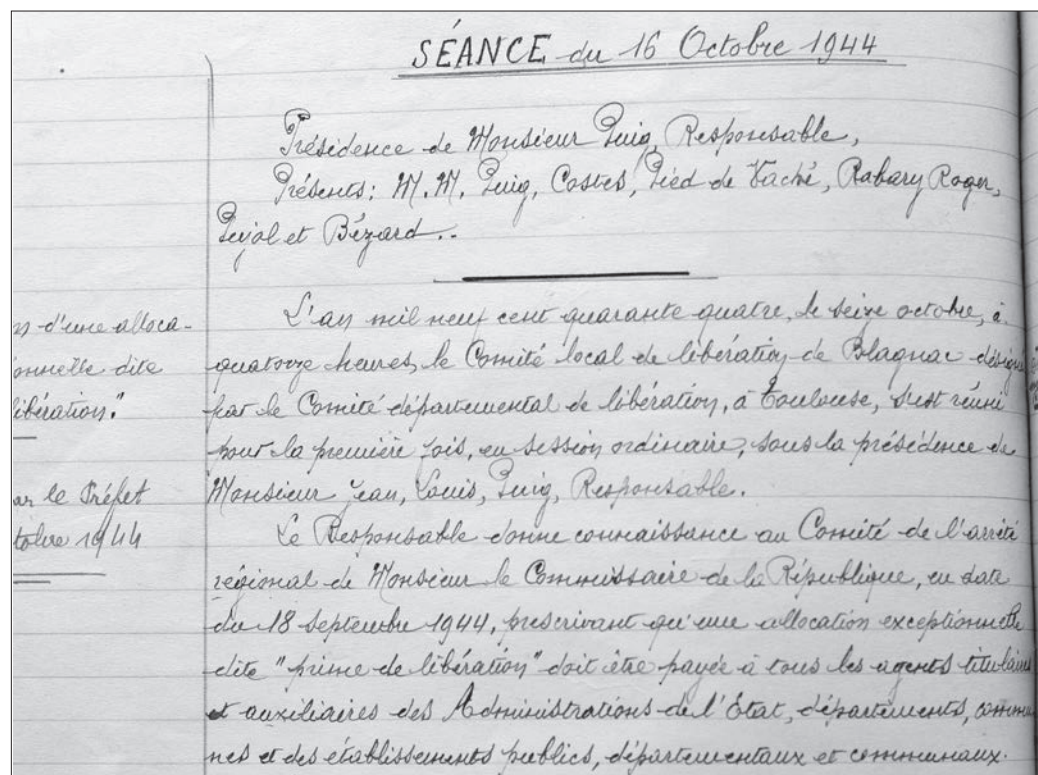
Mais, dès le 23 octobre, la préoccupation principale concernant le ravitaillement revient à l'ordre du jour. Démocratiquement, les Blagnacais se font entendre par l'intermédiaire des membres de l'équipe municipale présidée par Jean-Louis Puig, désigné maire (réellement élu au suffrage universel le 29 avril 1945).

Denrées alimentaires

Mme Weidknet présente trois pétitions pour :

- 1) l'arrivée du lait à Blagnac dans la matinée
- 2) la possibilité de laisser dans la commune le lait fourni par les laitiers locaux
- 3) la réouverture du marché à la volaille qui existait avant et la création d'un marché aux légumes.

Le maire prend possession des pétitions. Il transmettra la première demande aux services concernés avec un avis favorable. Par contre, il pense que les deux autres points sont impossibles à satisfaire car "il y a pénurie de lait à certaines époques, les œufs et la volaille manquent". Il va "demander aux maraîchers une livraison de légumes aux détaillants de Blagnac qui les vendront eux-mêmes" en échange de tickets (voir numéro spécial page 19) qui n'ont pas disparu avec le départ de l'occupant et l'arrivée des Américains, comme le pensait une partie de la population.



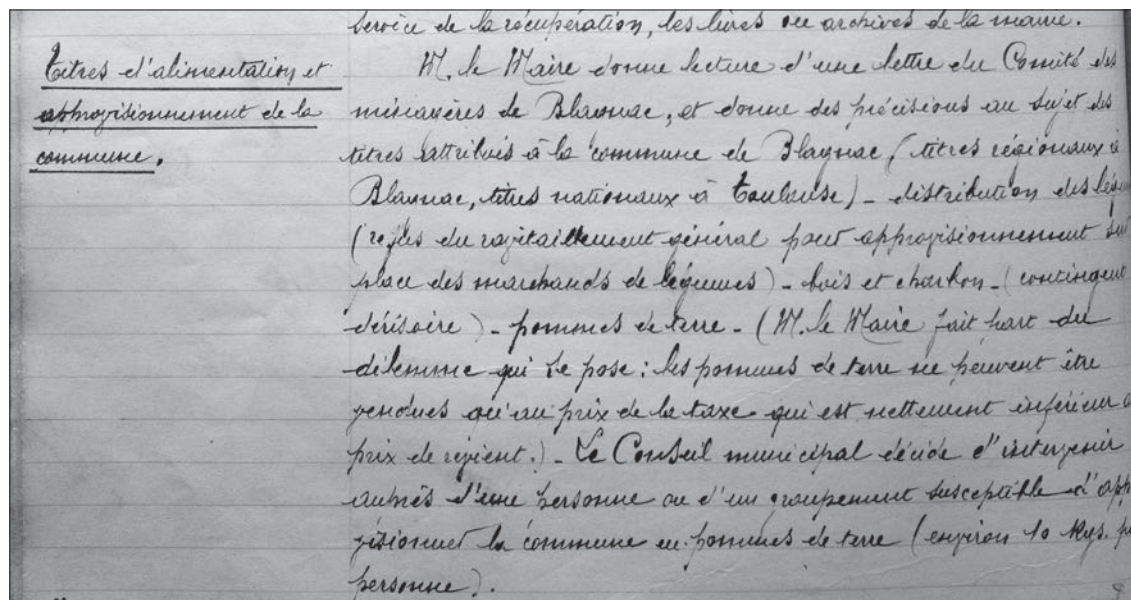
Dans un pays totalement désorganisé, trouver chaque jour de quoi se nourrir convenablement s'apparente à un exploit. Heureux ceux qui possèdent un jardin, quelques poules, un cochon ! ...

Le 10 novembre suivant M. le Maire rend compte de son entretien avec les laitiers de Blagnac et des mesures prises pour répondre aux revendications de la population.

Le même jour, l'organisation du défilé du 11-Novembre se fait par "tirage au sort". Les enfants des écoles ouvriront la marche suivis des musiciens, des Anciens Combattants avec leurs drapeaux, de la municipalité, des prisonniers déjà revenus, de l'Union des Femmes de France, des divers groupements politiques et sportifs et enfin du "Groupe catholique" auquel se joint, sans doute, M. le Curé qui ne doit pas "figurer" dans le cortège auprès des Conseillers municipaux. Comme nous l'avons précisé dans le numéro spécial page 41, c'est un retour à l'État laïque après le Régime de Vichy.

Cela réglé, les membres de la municipalité se préoccupent à nouveau du ravitaillement. M. Gabarre s'étonne que "dans certaines communes voisines de Toulouse le lait est en vente libre", il suggère de se renseigner pour savoir "comment elles ont fait". M. Bézard donne "le nombre de vaches de la commune et les quantités de lait apportées au dépôt par leurs propriétaires". Il propose de distribuer le son fourni par le Service du Ravitaillement "au prorata" de ces quantités. Régulièrement ces deux "conseillers" s'inquiètent et veulent savoir comment se passent la collecte et le transport du "précieux" liquide, vital pour toutes les catégories d'âge.

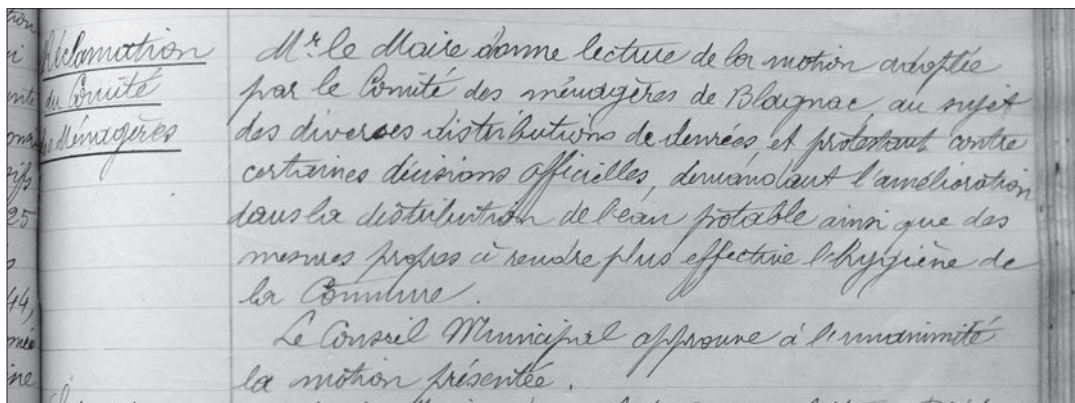
Ils ne sont pas les seuls. Un "Comité des ménagères" ⁽²⁾ très actif veille à la distribution correcte des denrées alimentaires en qualité et en quantité malgré la pénurie. Ces Blagnacaises protestent lorsqu'un seul commerçant est approvisionné en lentilles. Avec l'appui de M. Samazan elles demandent que "les consommateurs de Blagnac soient traités sur le même pied d'égalité que ceux de Saint-Martin-du-Touch, Lardenne, Lafourquette, Saint-Simon, Lalande, Croix-Daurade, etc... banlieues de Toulouse dont la situation est exactement la même que



▲ Extrait de la réponse du maire à la lettre des ménagères (A.M. Blagnac)

celle de Blagnac". Elles suggèrent que les Conseillers envoient une lettre énergique de protestation à M. le Préfet faisant remarquer que "Blagnac a obtenu des tickets nationaux tant que le C.D.L. s'occupait du Ravitaillement". Cette critique à l'égard du gouvernement est sans doute exagérée, mais elle dénote la complexité du système qui déroute, démoralise et exaspère la population.

Elles obtiennent, fin 1945, un supplément de pommes de terre pour les catégories E, J1, J2, J3 (c'est-à-dire les enfants, les jeunes jusqu'à 21 ans et les femmes enceintes). Tout comme M. Vergé, elles jugent cette livraison "insuffisante" puisque de nombreux consommateurs n'ont pas été servis. Mais toujours à cause des restrictions, "les négociants de Blagnac sont habilités par le Service du Ravitaillement à vendre des fruits et des légumes" seulement pour les enfants et les jeunes. Dans un autre domaine, elles déplorent le manque d'hygiène de la commune. Nous verrons plus loin que des travaux d'assainissement et d'adduction d'eau seront entrepris.



Combustibles

Le manque de charbon entraîne le recours au bois pour le chauffage. M. Gabarre propose, en décembre 1944, "d'abattre des arbres dans le Ramier". La question reste "à l'étude" car il faut voir si des arbres sont prêts pour l'abattage. Les Conseillers municipaux envisagent également de "faire couronner" les platanes de l'allée du Ramier. En février 1945, M. Bergé offre gratuitement un arbre à la commune.



▲
Le Comité des ménagères se préoccupe de l'alimentation et même de l'hygiène (A.M. Blagnac)

◀
Première école de filles (collection BHM)

Les Conseillers le remercient chaleureusement. Ce don est le bienvenu car le prix du bois ne cesse d'augmenter.

C'est pourquoi, à la même date, Messieurs Rabary et Gabarre "s'élèvent contre le prix de vente du bois" ; M. le Maire "fait observer qu'il a été établi au prorata du prix de revient qui est très élevé". Les employés municipaux nécessiteux bénéficient d'une faveur en payant le bois cent francs le quintal.

Le Service du Ravitaillement livre ce combustible "au dépôt chez M. Lapasset" (emplacement actuel du Crédit Mutuel) où les Blagnacais vont l'acheter. Mais certains le volent dans les terrains communaux ou chez des particuliers. Le garde-champêtre doit redoubler de vigilance pour éviter ces désagréments.

LES DOMMAGES DE GUERRE

Malgré la situation financière déficitaire (voir le numéro spécial page 41), certains travaux ne peuvent pas attendre.

En octobre 1944, Mme Coulom, directrice de l'école des filles, écrit aux responsables municipaux pour demander :

- 1) le remplacement des carreaux cassés par les explosions
- 2) l'amélioration de l'installation électrique
- 3) de cimenter le préau
- 4) l'aménagement d'un petit terrain de sport.

La pose de carreaux neufs et de quelques lampes a lieu aussi rapidement que le permet la pénurie de matériaux. Par contre, le préau n'est cimenté qu'en septembre 1945 en même temps que celui de l'école des garçons et le goudronnage des allées du cimetière. Quant au terrain de sport, il ne voit pas le jour.

L'Abbé Barthas, lui aussi, réclame un meilleur éclairage "dans la chapelle Saint-Exupère et dans le tombeau". Une lampe est ajoutée dans chacun des deux lieux et un devis doit être établi pour l'ensemble. Il parvient au Conseil municipal en décembre 1945 considérablement augmenté par rapport aux prévisions, il est donc contesté et les travaux remis à plus tard. Dans l'immédiat, il est urgent de faire tomber un pan de mur du clocher de cette chapelle qui "menace de s'écrouler".

Le 26 juillet 1945, M. Masse informe les Conseillers des résultats de son entretien avec M. Lasserre, ingénieur des Ponts et Chaussées, au sujet des dégâts occasionnés par les bombardements et les diverses explosions à l'école de filles, à la mairie, à l'église ainsi qu'à tous les autres bâtiments endommagés. D'après sa réponse, il conseille à la municipalité "de faire faire un devis, d'effectuer les travaux et de demander le remboursement au Service des dommages de guerre".

Juste avant l'intervention de M. Masse, les Blagnacais fêtent dans la joie le premier 14-juillet sans occupant avec retraite aux flambeaux, concours de boules, apéritif-concert et grand bal (interdit pendant le Régime de Vichy).

Au 8 mai 1945⁽³⁾, les Conseillers municipaux, pris par les élections et les nominations des diverses commissions, ne mentionnent pas la Victoire dans leur registre. Un an plus tard, le 12 mai 1946, les anciens prisonniers de guerre organisent une fête commémorative. M. Vergé regrette, qu'à cette occasion, "les enfants des écoles laïques ont été obligés d'assister à la messe". Il propose qu'à l'avenir "le cortège se forme à la mairie pour se rendre ensuite au monument aux morts".



◀ Nouvelle école de filles (collection BHM)

Ses collègues du conseil municipal l'approuvent.

Par contre, le 19 août suivant, tous les Blagnacais s'associent aux membres de l'Amicale du Maquis de Saint-Lys pour la commémoration de la Libération. En voici le programme :

- 1) Pose d'une plaque de marbre à l'emplacement où fut tué Cartelle Marceau, victime de la sauvagerie nazie.
- 2) Défilé avec dépôt de gerbe au monument aux morts et visite de la tombe de M. Cartelle
- 3) Réception et vin d'honneur offert aux prisonniers, déportés et S.T.O. de Blagnac qui sont rentrés
- 4) Bal, l'après-midi et en soirée.

Toutes ces "fêtes" ne font pas oublier les gros travaux dus aux dommages de guerre. Le mardi 11 septembre 1945, les membres de la Commission municipale et M. Thuries, l'architecte, procèdent à l'état des lieux de la "nouvelle école de filles" rue Sarrazinières et constatent les multiples dégradations causées par les occupations successives : Allemands de 1942 à 1944, Armée de l'Air française ensuite. Début 1946, M. Thuries qui s'est occupé de la construction de cette école, décède. M. Cordier le remplace et ne peut fournir le devis demandé en juillet 1945, qu'en février 1946. Après avoir obtenu les crédits nécessaires et trouvé les matériaux, la remise en état de l'école commence et ne sera vraiment terminée qu'en 1949-1950.

Avec la nouvelle école de filles, l'église fait partie des bâtiments les plus endommagés. L'accident de l'avion allemand, le 26 mai 1944, provoque non seulement une énorme brèche dans la façade mais aussi l'effondrement de la voûte le 20 juillet suivant et donc la destruction des orgues et de la tribune. En décembre 1944, l'ingénieur en chef départemental s'oppose à l'enlèvement des décombres. Il estime "que cela doit être effectué par le Service des Ponts et Chaussées et donc par l'État".

Début 1945, petit dégât, gros problème : malgré la difficulté pour en trouver un autre, il faut remplacer le cadran lumineux de l'horloge cassé avec une fronde. Le registre ne dit pas si "le coupable" a été arrêté !

Normalement, l'administration des Beaux-Arts prend en charge

les travaux de rénovation. Mais, en février 1945, l'architecte n'a pris aucune décision concernant les réparations à faire. Comme pour l'école, les travaux traînent en longueur et l'église n'est rendue au culte qu'en 1951. L'inauguration des nouvelles orgues n'a lieu que fin 1952.

Rien d'étonnant à cela car rétablir une situation normale après cinq années de guerre est une entreprise colossale pour Blagnac comme pour la France et les pays concernés.

Les dommages de guerre touchent également les terrains "handicapés par les travaux effectués par les troupes d'occupation". Par suite, lorsqu'en juillet 1945, M. Garric demande "de transporter son chantier d'extraction du lieu-dit Quinze-Sols au lieu-dit La Muraillette", il essuie un refus car "il convient de garder intactes les terres qui restent pour la culture maraîchère".

Les particuliers reçoivent enfin la visite de M. le Délégué à la Reconstruction le 8 février 1946. Il leur annonce que "seuls deux immeubles, celui de M. Josserand et celui de M. Tranier, peuvent être reconstruits sur l'ancien emplacement".

LES AUTRES TRAVAUX

Outre, les réparations des édifices publics, les Conseillers municipaux entreprennent l'adduction d'eau dans les quartiers proches du Centre. En juin 1945, M. Vergé "émet le vœu qu'elle soit faite le plus tôt possible". M. le Maire déclare que "M. Ousteau a proposé d'étendre les grands travaux qui doivent être effectués à l'Atelier Industriel de l'Air pour la distribution de l'eau dans le haut du village". Tous les membres du conseil municipal acceptent mais attendent le rapport des géologues.

En juillet 1945, un plombier accompagné du garde champêtre va réviser les installations d'eau "faites par les troupes d'occupation du cantonnement chemin des Sœurs et au mess des sous-officiers près du monastère".

Ils se préoccupent en plus de l'éclairage, notamment dans le Centre et le long de l'avenue du Général Compans où des lampes supplémen-

taires sont nécessaires. En juillet 1945, M. Bézard fait les démarches auprès de la Société Pyrénéenne d'Énergie électrique pour obtenir le devis concernant "l'installation de ces lampes et surtout la repose des fils enlevés pendant l'occupation afin d'éclairer cette partie de la commune qui ne l'est pas depuis cette époque".

Un mois auparavant, le 13 juin, les Conseillers procèdent à l'inauguration du transformateur électrique installé grâce à eux dans le lotissement Maniban (du monastère au plan du Port).

Enfin, l'autre urgence concerne l'assainissement du village à commencer par la propreté des rues et des caniveaux. En février 1945, M. Pied de Vaché propose que "le canal de Saint-Martory soit prolongé jusqu'à la commune pour faciliter cet assainissement". Ce "projet" ne sera jamais réalisé. Les Blagnacais ne se soucient pas toujours de la propreté. Par exemple ils laissent sur place "les déchets de la distillation des marcs". M. Amiel demande de les faire enlever. Durant l'été 1945, M. Gabarre s'indigne devant "le dépôt d'ordures côté gauche du pont de l'abattoir". M. le Maire répond "qu'il a fait creuser un trou destiné à recevoir les ordures ménagères des quelques maisons situées en bordure de la Côte de l'abattoir devant lesquelles le tombereau ne passe pas, ces ordures seront enlevées deux fois par semaine". Malgré cette affirmation, M. Gabarre ne décolère pas.

M. Samazan, quant à lui, demande "le nettoyage des caniveaux qui entourent l'école de filles, place Hérisson et surtout dans la rue du Vieux Blagnac". M. le Maire l'approuve et "se dit fermement décidé à prendre les mesures pour que ce quartier soit toujours propre".

Le "Comité des ménagères" doit se réjouir en écoutant ces bonnes résolutions qui vont dans le sens de ses revendications !

Adduction d'eau, éclairage, assainissement sont loin d'être terminés, mais c'est un début prometteur.

À cette époque, la municipalité emploie de cinq à huit prisonniers allemands (voir le numéro spécial page 42) notamment à nettoyer le Ramier, les abords du pont, les caniveaux..., à étaler du gravier ou à aider au goudronnage dans certaines rues.

Ces prisonniers coûtent dix francs par jour, plus le pain à la commune. Pourtant, lorsque, le 1^{er} juillet 1946, l'État supprime la subvention versée pour l'entretien de ce commando, le Conseil municipal décide de le garder.

LA SOLIDARITÉ

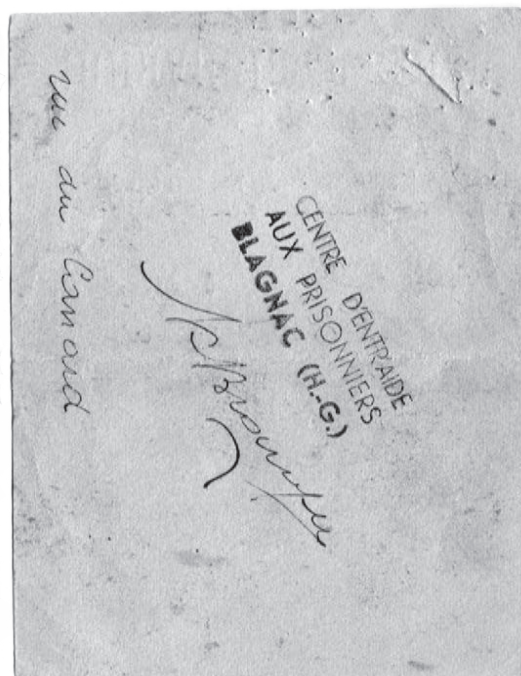
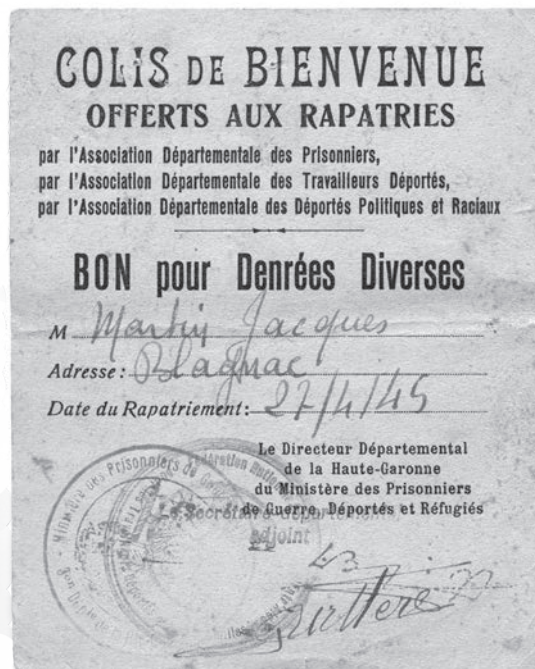
À cause de son déficit s'élevant à deux cents mille francs, la commune refuse de participer à « l'agrandissement du bureau des Postes ».

Aide aux Blagnacais

Elle préfère consacrer ses dépenses à aider les nécessiteux de Blagnac : femmes en couches, vieillards malades...

En novembre 1944, les Conseillers municipaux lancent une souscription

▼
Bons donnés
à chaque prisonnier
à son retour
de captivité
(Collection
Germaine Ricard †)



en faveur des prisonniers et décident que, selon l'idée de M. Vergé, "les allocations votées pour la fête locale soient affectées au secours des prisonniers". Même s'ils émettent le vœu que "les pouvoirs publics fassent le nécessaire en faveur des prisonniers de guerre, des déportés, des sinistrés et, en général, de toutes les victimes de guerre afin de leur permettre de reprendre leur vie normale à leur retour de captivité ou à leur retour dans leurs foyers. Ils trouvent normal que les dédommagements qui leur sont dus proviennent pour la plus grande part de la charité publique. Lorsqu'on a trouvé des milliards pour les Allemands, il doit être possible d'en trouver pour les Français dans la peine" (!).

Aide extérieure

Les Conseillers municipaux apportent également leur aide à des œuvres extérieures à la commune. En octobre 1944, ils versent deux mille francs à l'une d'elles appelée "Secours Social".

En septembre 1945, ils reçoivent une lettre du "Comité franco-américain" demandant la participation de la commune à l'érection du "Monument de la Paix". Ils acceptent et organisent une collecte pour la construction de ce monument "destiné à être offert aux États-Unis d'Amérique, nation libératrice de notre pays".

Le même mois, ils votent la somme de mille francs pour la commune de Marsoulas afin de "venir en aide à la population dont un tiers environ a été assassiné le 10 juin 1944 par le groupe SS de la division Das Reich".

CONCLUSION

1944-1945 : malgré les restrictions, à Blagnac comme dans le reste de la France, la population retrouve la liberté de s'exprimer, d'aller et venir sans crainte des bombardements, des arrestations ou des déportations.

La situation tend vers la normalité même si les souvenirs de cette époque douloureuse ne s'effaceront pas.

1944 : l'occupant subit défaite sur défaite et doit capituler en 1945.

1945 : année de la victoire sur le nazisme et le fascisme et aussi celle

de l'espoir d'un monde nouveau et en paix.

Les nombreuses guerres des soixante-dix ans écoulés depuis ont considérablement ébranlé cet espoir. De nos jours, de nouvelles menaces planent sur le monde.

Pourtant, l'Organisation des Nations Unies, fondée le 24 octobre 1945, malgré ses insuffisances, offre un cadre pour le règlement des conflits dans le respect des Droits de l'Homme.

Puisse sa Charte maintenir la paix et la sécurité internationales comme le souhaitent les peuples en 1945, comme ils le souhaitent encore en 2015 !

 **Suzanne Béret**

NOTES

⁽¹⁾ Noms de ces employés : Babaut François, garde-champêtre ; Monnerieu Albert, secrétaire de mairie (il démissionne en juillet 1945, un auxiliaire le remplace) avec comme auxiliaires : Gilibert et Charbonnier ; Orliac Jean-Louis, tambour-afficheur ; Lamarque Joseph, préposé au poids public ; femmes de service : Justine Prax, Georgette Orliac, Marie Magné ; Vabre François, cantonnier, aidé par les journaliers : Gouze, Costes et Despierre.

⁽²⁾ Fin 1944, de tels groupements se multiplient dans toute la France et atteignent rapidement plusieurs dizaines de milliers de personnes.

⁽³⁾ Le 7 mai 1945 à 2h41, le Général allemand A. Jold signe à Reims dans une petite salle de classe du collège technique (quartier général des forces alliés) l'acte de capitulation sans conditions de toutes les forces allemandes, acte ratifié le 8 mai à 23 heures (soit 1h du matin à Moscou) à Berlin au cœur du III^e Reich et dans la zone d'occupation soviétique. Même si la France s'est retirée de la guerre avec l'armistice du 22 juin 1940, le Général de Gaulle obtient de Staline de se faire

représenter par le chef de la 1^{re} armée française, le Général de Lattre de Tassigny.

La Seconde Guerre mondiale prend fin le 2 septembre 1945 avec la capitulation officielle du Japon.

En France, le 8 mai est déclaré "férié" le 20 mars 1953. Il redevient "jour normal" le 11 avril 1959 par la volonté du Général de Gaulle. En gage de réconciliation avec l'Allemagne, le Président V. Giscard d'Estaing décide qu'aucune commémoration n'aura lieu ce jour-là. Depuis la loi du 2 octobre 1981, sous la présidence de F. Mitterrand, le 8 mai redevient un jour férié et en plus chômé.

En Russie, la Victoire se fête le 9 mai.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives municipales de Blagnac :
Série D : 1D31

Revue "Blagnac, Questions d'Histoire" :
Numéro spécial : "Les Blagnacais pendant la Seconde Guerre mondiale"
Numéros normaux : 9 et 16

Nous avons essayé de recueillir des témoignages sur le 8 mai 1945, comme nous l'avons fait pour le 11 novembre 1918, mais nous avons renoncé car cette journée n'a laissé aucun souvenir notable.

Les services du ravitaillement au cours de la Seconde guerre mondiale

La période de la Seconde Guerre mondiale représente un moment particulier dans l'histoire de l'alimentation en France. Tout manquait, dans des proportions que l'on a du mal à s'imaginer aujourd'hui, et la préoccupation alimentaire était primordiale.

D'abord manger et faire manger les siens ! Même bien après la fin de la guerre, la question du ravitaillement est restée le critère majeur d'après lequel on jugeait l'action du Gouvernement. Ainsi le problème du ravitaillement est, pour l'époque, un problème complexe et épineux dans lequel sont impliqués tous les régimes politiques successifs de 1938 à 1949.

Une inconséquence catastrophique

Curieusement, la France est le seul de tous les pays belligérants qui, à la déclaration de guerre en septembre 1939, n'avait pas instauré un système de contrôle et d'organisation du ravitaillement. Certes, la loi Paul-Boncour, du 11 juillet 1938, sur la préparation de la Nation pour le temps de guerre, avait envisagé la création d'un Service du ravitaillement. La loi prévoyait un système de réquisition, de collectes et de distributions des produits agricoles et alimentaires. On envisageait également la taxation et le contrôle de certains produits industriels comme le charbon et le pétrole. Cependant, malgré l'entrée en guerre, rien de sérieux ne fut fait pendant les premiers mois de la Drôle de Guerre. Le Ministre de l'Agriculture, Henri Queuille, très favorable aux lobbys des milieux agricoles, estimait en effet que la France disposait de stocks suffisants pour couvrir ses besoins – même dans le cas d'une guerre longue – d'autant plus que ces stocks pouvaient être renouvelés avec le concours de l'Empire et des partenaires commerciaux extérieurs, les Alliés disposant de la supériorité maritime grâce aux flottes britannique et française.

Soutenu par son Président du Conseil, Édouard Daladier, Queuille confortait son attitude par l'idée, acceptable en soi, que l'établissement du rationnement pouvait avoir des effets psychologiques néfastes en créant la panique chez les consommateurs. Pour lui, sa politique représentait "une victoire psychologique" dans la ligne des choix stratégiques définis sur le plan militaire. Le changement de Gouvernement du 5 mars 1940 – remplacement d'Édouard Daladier par Paul Reynaud – entraîna un infléchissement de la politique du ravitaillement, selon les prévisions de la loi de juillet 1938. Le 10 mars, était créé un Ministère du Ravitaillement. Les nouvelles orientations prévoyaient, en particulier, le renforcement du contrôle des prix pour juguler l'inflation grandissante et l'établissement, à partir du mois de juillet, de cartes de ravitaillement. En fait, rien n'avait été fait avant le 10 mai 1940, début de l'offensive allemande.

Les services du ravitaillement

Le Régime de Vichy, mis en place en juin-juillet 1940 sous la direction du Maréchal Pétain, héritait donc d'une situation confuse et inachevée, qui devint rapidement catastrophique en raison de la conjoncture générale (occupation et prélèvements par les troupes allemandes ; dislocation du territoire ; désorganisation des transports ; récolte de 1940 catastrophique). Dès l'été 1940, les stocks étaient épuisés et le pays se trouvait au bord de la famine. Dans la confusion des premiers mois du régime, il faut attendre le 23 septembre 1940 pour que les premières décisions soient prises. La première mesure consistait en

l'établissement du rationnement, avec la généralisation des cartes et des tickets. La carte se composait d'une couverture cartonnée portant le nom du bénéficiaire et d'un encartage de feuillets de coupons (les fameux tickets). Chaque coupon, portant un numéro, correspondait en fonction de sa couleur à une denrée déterminée (théoriquement : jaune pour le pain ; brun pour la viande ; violet pour le beurre ; rouge pour le sucre ; vert pour le thé ou le café). En général, les coupons étaient renouvelés tous les six mois. Une remarque curieuse : les soldats de la Wehrmacht, séjournant en France, recevaient leur carte d'alimentation comme tout le monde ! Les décisions essentielles portaient sur l'organisation d'un Service officiel, l'Administration du ravitaillement général. D'abord placé sous la tutelle du Ministre de l'Agriculture, le Service conquiert rapidement son indépendance, sous l'impulsion d'un Directeur général, Jean Achard, qui avait rang de Ministre. Achard sera très vite honni de toute la population. En fait, la mise en place de ce nouveau Service s'est heurtée à une double difficulté, qui en a ralenti l'efficacité. Le Service a eu beaucoup de mal à s'étoffer (à la veille de la Libération, il emploiera 24 000 personnes). Cela explique, en particulier pour les Directions régionales et départementales, le recours à des personnels de l'Intendance militaire libérés par la réduction des effectifs de l'Armée de l'Armistice à 100 000 hommes. À Toulouse, la Direction départementale, installée rue Merly dans une caserne désaffectée (l'actuel Lycée Ozanne), a incorporé dans ses services les agents de l'Octroi municipal, qui disparaîtra au lendemain de la guerre. Surtout, les structures territoriales imposées par l'Occupant [ligne de démarcation, zones interdites, zones détachées du Nord-Pas-de-Calais et de l'Alsace-Lorraine] rendaient très difficiles la réalisation des plans inter régionaux compliqués par le déséquilibre et les différences de spécialisation des régions françaises, sans oublier les prélèvements massifs réalisés par l'Armée allemande. Le système, définitivement établi à la fin de 1941, frappe par sa com-

plexité. Il concernait, non seulement toutes les denrées alimentaires, y compris le vin, mais également les produits de première nécessité comme les textiles et les vêtements, les chaussures, le savon et le tabac. On contrôlait également les livraisons de charbon et la fourniture du gaz et de l'électricité, avec des périodes de coupures, souvent très longues, dans la journée et dans la nuit. Pour les produits les plus courants, les tickets détachables étaient prélevés par les commerçants. Ces tickets étaient régulièrement valorisés, par annonce dans les journaux, en fonction des besoins journaliers ou des arrivages. Dans certaines villes, comme à Toulouse, le client devait se faire inscrire chez un fournisseur habituel, dont le nom était inscrit sur sa carte. Le but de cette prescription était de limiter les fraudes qui se multiplièrent rapidement. La fabrication de fausses cartes ou, plus facilement, de faux tickets devint rapidement une activité très lucrative !

Chaque ticket quotidien de cette feuille correspond à 100 grammes de pain				Les tickets ne peuvent être utilisés qu'au jour indiqué			
30	100	29	100	28	100	27	100
JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN
Songez à aller chercher votre Feuille de Tickets pour JUILLET				26	100	25	100
				JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN
24	100	23	100	22	100	21	100
JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN
20	100	19	100	18	100	17	100
JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN
16	100	15	100	14	100	13	100
JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN
12	100	11	100	10	100	9	100
JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN
8	100	7	100	6	100	5	100
JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN
4	100	3	100	2	100	1	100
JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN	JUIN	grammes de PAIN

Les décrets d'application de la loi avaient établi une répartition complexe de la population en fonction, essentiellement, de l'âge mais aussi de la profession.

- E. Enfants des deux sexes de moins de 3 ans.
- J 1. Enfants des deux sexes de 3 à 6 ans révolus.
- J 2. Enfants des deux sexes de 6 à 12 ans révolus.
- A. Consommateurs de 12 à 70 ans ne se livrant pas à des travaux de force.
- V. Consommateurs de plus de 70 ans non classés dans la catégorie C.
- T. Consommateurs de 14 à 70 ans se livrant à des travaux pénibles nécessitant une grande dépense de force musculaire (noter que le Maréchal Pétain, qui avait près de 85 ans, eut droit à 2 cartes T).

C. Consommateurs sans limite d'âge se livrant à une activité agricole. En décembre 1940, fut instituée une catégorie intermédiaire, les J 3. J 3. Enfants des deux sexes de 12 à 20 ans révolus. A cette catégorie, furent rattachées les femmes enceintes, qui recevaient également des

bons pour la constitution de la layette du futur bébé. Il est difficile, dans une présentation rapide de ces problèmes, de fournir des indications très précises sur la réalité du ravitaillement tel qu'il pouvait être assuré par les tickets officiels. Il faudrait tenir compte des disparités considérables selon les régions et selon les phases de la guerre. Certaines catégories d'âges, en particulier les vieillards, ou certaines catégories sociales ont été beaucoup plus éprouvées que d'autres. Certaines situations, dans les villes en particulier, ont été effrayantes. On peut fournir quelques éléments très fragmentaires, mais qui peuvent orienter la réflexion. On estime l'apport moyen des rations officielles entre 1 000 et 1 200 calories par jour (nécessité moyenne : 2 000 à 2 400 calories). Pour 1943, on a calculé des chiffres moyens, par jour, de 250 grammes de pain (mais avec des écarts très importants, allant de 100 g pour les V à 350 g pour les T). Les rations journalières seraient de 25 g de viande, 17 g de sucre, 8 g de matières grasses, 6 g de fromage. Le lait était réservé aux catégories E, J et V. Le vin était accordé, en priorité, à la catégorie T et aux titulaires des cartes A, dans la limite des arrivages.

On comprend, dans ces conditions, que manger pour survivre – des études très précises ont révélé la hausse considérable de la mortalité, en particulier dans les couches les plus fragiles de la population – soit devenu une préoccupation, quotidienne lancinante. Surtout, cette situation, qui paraît aujourd'hui inimaginable, explique le développement très rapide du marché noir et de la débrouille. Elle a provoqué, également, de vives tensions sociales, qui ne se sont pas toujours éteintes après 1945 : paysans et commerçants ont souvent été montrés du doigt, accumulant contre eux des rancœurs tenaces, mais la plupart du temps injustifiées. Le Gouvernement de Vichy a incontestablement perçu l'ampleur de problèmes contre lesquels il ne pouvait pas grand-chose. La mesure la plus concrète fut, dès 1941, l'autorisation des "colis familiaux", qui permettront à beaucoup de citadins de survivre, quand ils auront la chance d'avoir de la famille

à la campagne. Cette mesure a largement contribué, dans certaines régions, à atténuer les tensions sociales.

Les lendemains de la Libération

Au lendemain de la Libération, beaucoup de Français ont pensé, dans l'euphorie des premiers jours, que, par le simple départ des Allemands et l'arrivée des Américains, les problèmes de ravitaillement se

résoudraient comme par enchantement. Évidemment, il n'en fut rien, malgré les efforts de Pierre Mendès-France (Ministre des Finances), qui préconisait « une politique d'austérité et de discipline », donc le maintien des restrictions – ou, tout au moins, de la rigueur des contrôles et des répartitions – et des cartes d'alimentation. En fait, le rétablissement de la situation était rendu très difficile par la désorganisation de l'économie, en particulier les transports ferroviaires, et par la médiocrité des récoltes de 1944 et, surtout, de 1945. Dans certaines régions, en particulier dans les zones rurales, il faut tenir également compte des réactions de la population, voire des autorités locales, qui, par peur de manquer, répugnaient aux collectes de produits exportés hors de leur région d'origine. Ceci explique, dans certaines régions, l'intervention, à la limite de la légalité, des C.D.L. (Comités départementaux de Libération). Ceux-ci ont été créés à Alger, le 21 avril 1944, par le G.P.R.F. (Gouvernement provisoire de la République française). Ils constituent la structure politique de la Résistance, parallèlement aux F.F.I., qui

en constituent la structure militaire. Mis en place à la Libération, ils se substituent aux Conseils généraux et doivent assister le Préfet et le Commissaires de la République, nommés par le G.P.R.F. (à Toulouse, Pierre Bertaux). Le fonctionnement des C.D.L. a suscité à l'époque de très vifs débats : Leur rôle était-il consultatif ou exécutif ? Quelle serait la durée de leur mandat ? (Jusqu'à l'élection des nouveaux Conseils généraux, qui n'est pas envisagée avant la rentrée des prisonniers ?).



Dans le Sud-Ouest et le Massif central, les C.D.L., souvent dominés par le Front national de tendance communiste, ont voulu jouer un rôle de direction et d'administration, en particulier dans le domaine de la Justice et de l'épuration. Ce rôle, contesté par certains, est une des raisons – il y en a d'autres – de la tournée de de Gaulle dans les villes de province en septembre 1944 (Lyon ; Marseille ; Toulouse, occasion du célèbre affrontement avec Serge Ravanel ; Bordeaux). En fait, de Gaulle s'inquiète de l'influence dissolvante de certains C.D.L., ce qui peut contrecarrer sa politique.

C'est ainsi qu'à Toulouse, dans le domaine du ravitaillement, est mis en place un Service parallèle au Service officiel. Le but est d'assurer la répartition locale des produits périssables, qui échappent ainsi à la répartition générale à la grande satisfaction des bénéficiaires. Mais l'objectif souhaité par certains responsables, était de remplacer à terme le Service officiel, héritier du système de Vichy et pour cela condamné. L'initiative était activement soutenue par le Parti communiste et par certains syndicats. Elle a permis de limiter les gaspillages et les pertes de produits périssables. Mais elle a donné lieu à de multiples abus. C'est ce dont se plaignent les Blagnacais qui estiment être défavorisés par rapport à d'autres communes. On se plaint également de la complexité du système mis en place, les gens ne s'y retrouvant plus très bien entre ce qui est « national » et « régional ». Il semble que, globalement, l'intervention du C.D.L. dans le domaine du ravitaillement ait accentué la pagaille générale. Cette intervention fut, d'ailleurs, assez limitée dans le temps. En janvier 1945, un décret ministériel confirmait que le rôle des C.D.L. était purement consultatif. Ils perdent tout pouvoir réel dans le courant du printemps 1945. À l'été 1945, ils ont pratiquement partout disparu. Mais il semble que l'on se souvienne avec nostalgie de l'action du C.D.L. dans le domaine du ravitaillement, ce qui n'est peut-être qu'une critique infondée à l'égard du Gouvernement. Il est certain qu'à cette époque le problème du ravitaillement est une des causes profondes de la morosité générale et du désamour de beaucoup de Français vis-à-vis du Général de Gaulle. Décidément, l'intendance ne suivait pas ! S'occuper de ces problèmes finissait par lasser les meilleures

bonnes volontés. Ainsi, Paul Ramadier, Ministre du Ravitaillement, surnommé dans l'opinion publique Ramadan ou Ramadiète, donna spectaculairement sa démission dans le courant du printemps 1945 et de graves tensions, opposant Pierre Mendès-France et Christian Pineau, se déchaînèrent au sein du Gouvernement, que Pierre Mendès-France quittera à son tour.

Il faudra attendre l'automne de 1945 pour que l'on constate une amélioration progressive de la situation. Mais, selon les secteurs et les produits, la suppression des cartes de ravitaillement s'échelonna entre 1947 et 1949. C'est la reprise générale de l'économie et l'aide américaine, représentée par le Plan Marshall, qui donneront, à partir de 1947, l'impulsion décisive.

 **Alain Lauret**

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

DREYFUS (François-Georges) "Histoire de Vichy". Paris ; de Fallois ; 2004.

GRENARD (Fabrice). "Les scandales du ravitaillement (1939-1945)" Paris ; Payot ; 2012.

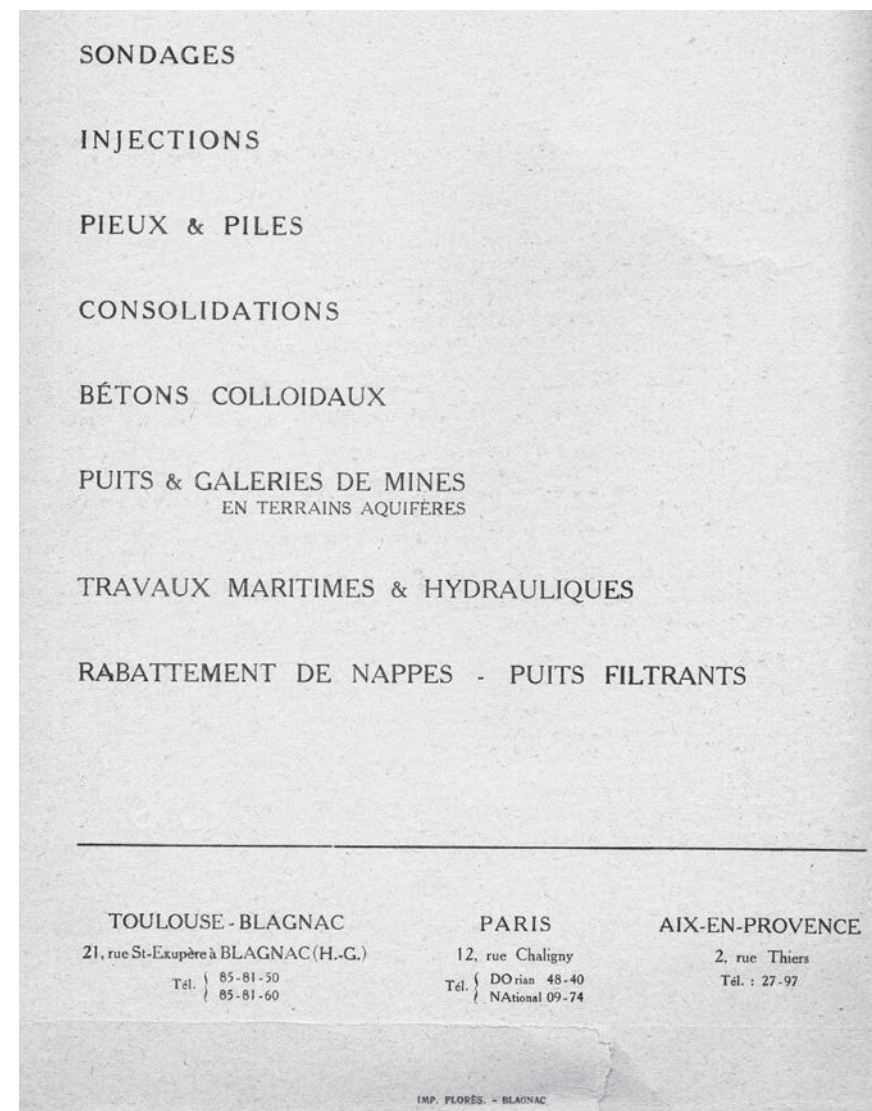
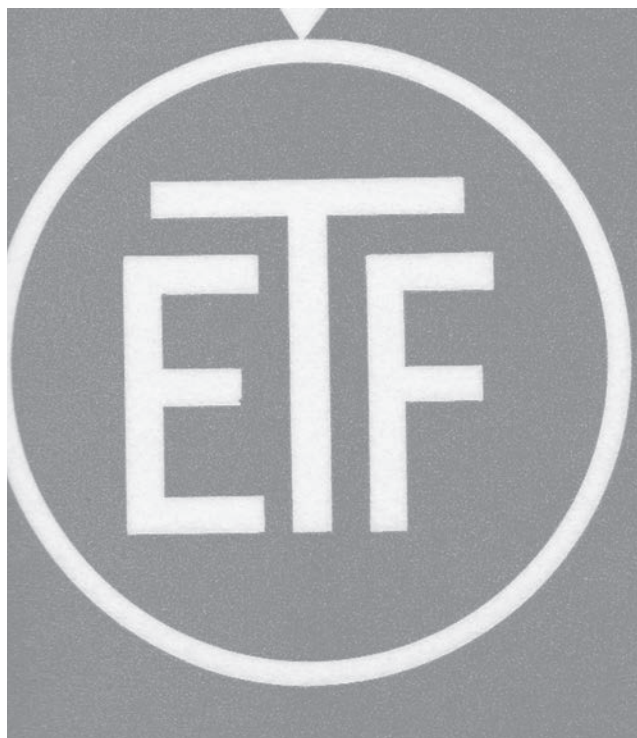
Une entreprise blagnacaise des Trente Glorieuses : ETF (Etudes et Travaux de Fondation)

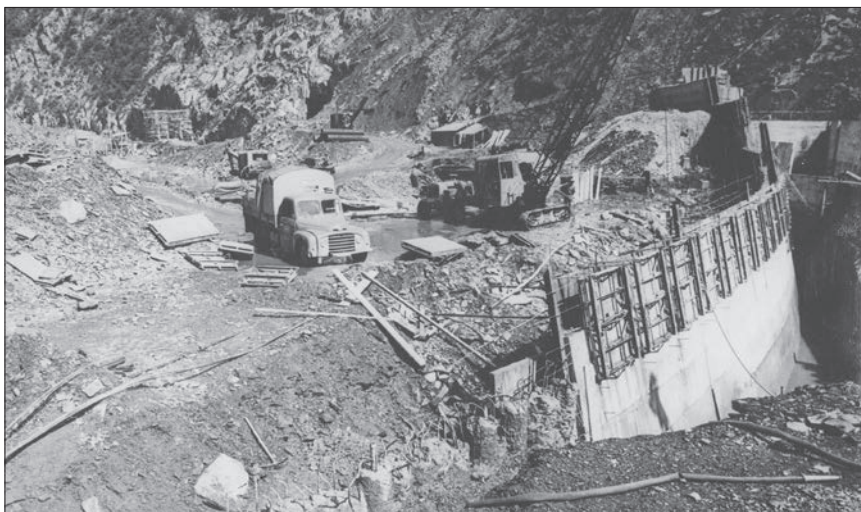
Fondée par Monsieur Marius GALAUP, l'entreprise "Etudes et Travaux de Fondation" installe son siège social rue Saint-Exupère à Blagnac dès la fin de la guerre et avec environ 450 ouvriers et 17 ingénieurs, participe jusqu'en 1971 aux grandes réalisations du développement industriel français dans le domaine de l'énergie, des transports, des équipements publics.

Cette entreprise acquiert une taille respectable et emploie de cinquante à cent ouvriers sur le site.

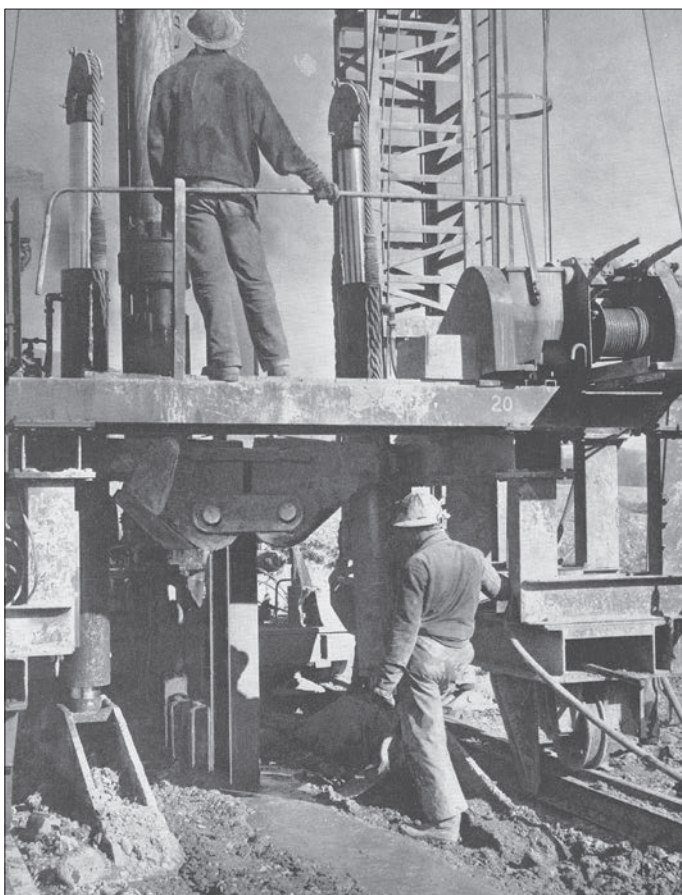
C'est grâce aux nombreux témoignages d'anciens Blagnacais qui ont travaillé chez "Galaup" (comme ils disent !), de Madame Henriette Raynaud, de Madame Fabia, de Monsieur Delez et de Monsieur Yves Galaup que cet article a pu être rédigé.

Nous les remercions très sincèrement pour nous avoir permis de fixer ainsi une part du patrimoine de notre commune.





◀
Barrage



◀
Ouvriers sur chantier

▶
Barrage de Monteynard :
exécution des fouilles du
barrage après déblaiement
des alluvions du DRAC à
l'abri des deux batardeaux.
les rideaux de pieux forés
jointifs sécants constituant
le noyau des batardeaux
ont été exécutés par ETF

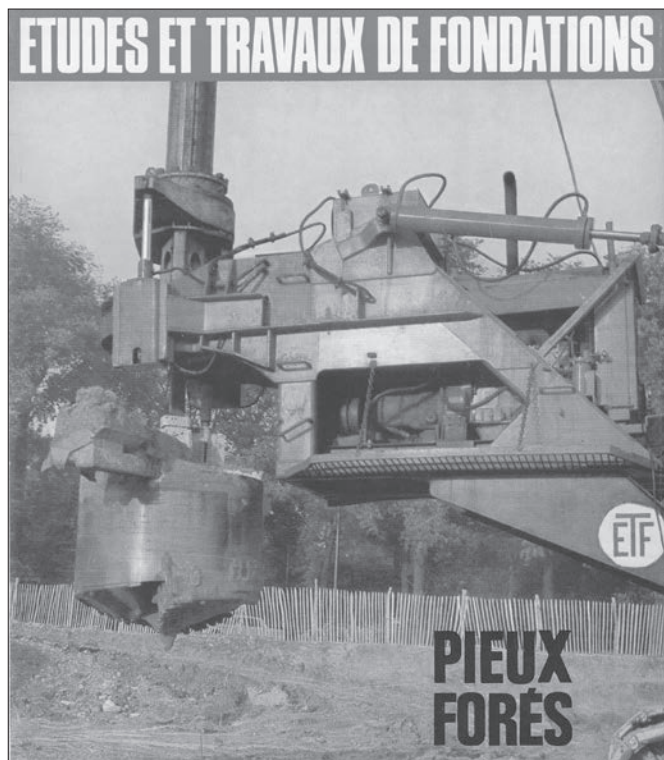


La société "Etudes et Travaux de Fondation" est fondée en 1942 par M. Galaup "père", ancien Directeur Technique de la "Société des Travaux Souterrains" avec quelques cadres confirmés en provenance de cette entreprise.

Juste après la guerre, Mme Noëlie Galaup, ariégeoise, et M. Marius Galaup, aveyronnais, s'installent à Toulouse pour soigner leurs parents ; dès que les Allemands sont partis, ils s'installent rue François Verdier puis ont l'opportunité d'acheter une maison de maître à Blagnac, rue Saint-Exupère, avec parc et vaste terrain sur lequel s'étendront les ateliers d'ETF.

La société ETF participe dès sa création à de nombreux équipements électriques : barrages, centrales nucléaires...

L'entreprise œuvre à la consolidation de ponts, de digues, aux forages permettant l'exécution d'écluses, la protection de berges des rivières ou des canaux sur de grands fleuves.



Centrale Nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux Ecrans d'étanchéité ceinturant les fouilles

par
R. MAILLARD **P. COUINEAU**
Directeur Technique et Ingénieur E. T. P.

de la SOCIÉTÉ ETUDES et TRAVAUX de FONDATIONS

▶
Saint-Laurent-des-Eaux :
vue des deux
machines réalisant
l'essai dans
la deuxième phase



Elle suit des chantiers pour la protection de fondations d'immeubles, routes, voies ferrées, la création d'enceintes étanches.

L'entreprise se structure :

Blagnac est le siège social et donc le centre du groupe .

La Société est articulée de la façon suivante :

Les grandes décisions se prennent au niveau de l'Administration Générale :

deux directions : une comptable et une administrative.

Deux directions techniques : bureau d'études, chantiers et matériel sont situés à Blagnac et à Berre-l'Étang.

Quatre agences disposant de leur parc de matériel sont situées à Toulouse, Lyon, Paris, Aix-en-Provence, ainsi que des sociétés filiales et de participation à des entreprises à l'étranger (Espagne, Angleterre, Allemagne...)

Mme Henriette RAYNAUD

Directrice des ressources humaines



◀
Mme Reynaud

Embauchée dès les années 50, Mme Raynaud gère l'entreprise au niveau administratif. Elle a sous sa responsabilité un nombre important d'employés, jeunes pour la plupart qui y ont exercé leur premier emploi : des Blagnacais surtout mais aussi des Toulousains et de la banlieue, des réfugiés espagnols arrivés avant la seconde guerre mondiale, des rapatriés d'Algérie en 1962 ...

Au départ, elle commence avec peu de moyens, se formant "sur le tas" à l'informatique, modernisant l'équipement par la suite.

Mme Raynaud avait beaucoup d'estime pour les fondateurs de l'entreprise familiale et en particulier pour M. et Mme Galaup « *car ils étaient des gens modestes, généreux, tolérants, que chacun pouvait rencontrer, toujours à l'écoute....* »

▶
Noël 1958

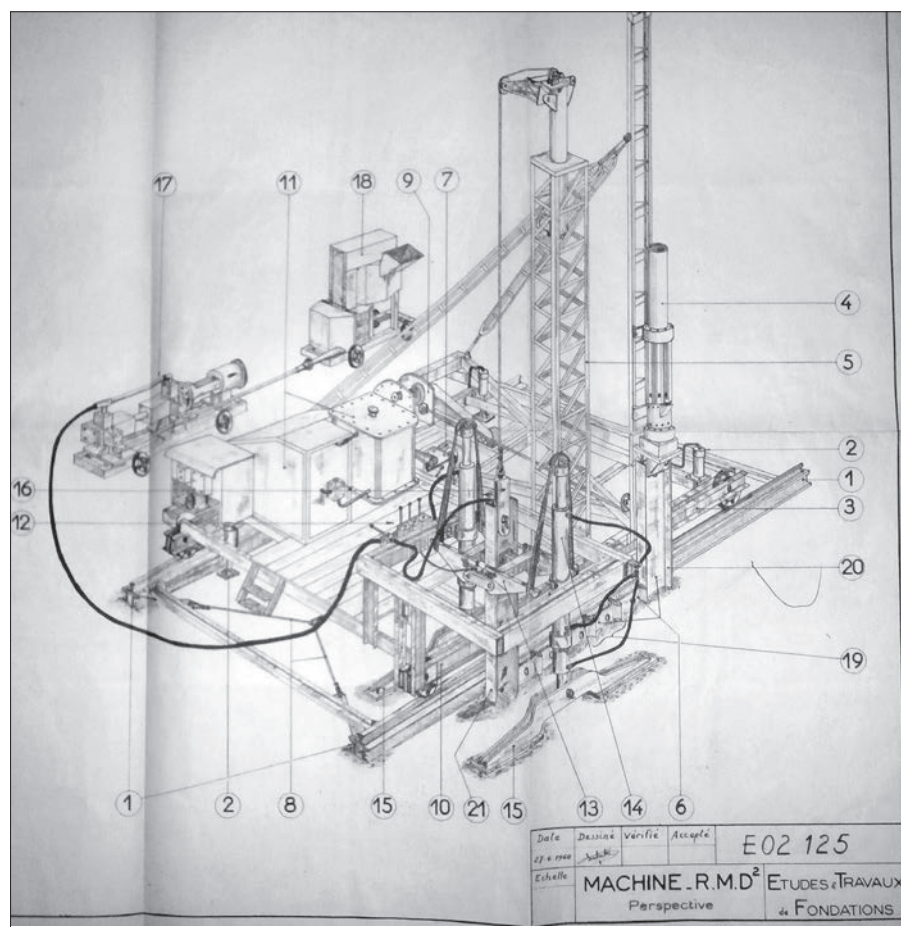


M. Raoul DELEZ

Chef d'équipe de l'atelier de chaudronnerie et constructions mécaniques

Les entrepôts de matériel et le magasin de fournitures (flexibles de forage...) se situent sur le parc d'ETF au lieu-dit le Moulin ; viennent s'y approvisionner les ouvriers du site mais aussi quelques ouvriers de passage travaillant dans les Agences.

L'atelier (ATB : Atelier de Toulouse Blagnac) s'étend sur un vaste



◀
Plan
d'une machine

terrain jouxtant les bureaux entre la rue Saint-Exupère et la rue Carrière ; il sert à la fabrication, à la réparation des grosses machines.

L'atelier est équipé de deux ponts roulants. Le sol de l'atelier est renforcé et peut supporter de lourdes charges permettant la fabrication de mâts de 15 à 20 mètres et de tous les accessoires servant à ces machines .

Un laboratoire de Mécanique des Sols est mis sur pied ; on y reçoit les échantillons de carottage... Des ingénieurs étudient la nature et la composition des terrains d'après des échantillons prélevés sur les chantiers avant de commencer les travaux.

L'atelier fonctionne avec une main d'œuvre d'une quarantaine de personnes allant de l'ouvrier à l'ingénieur. Ils viennent de Blagnac mais aussi de Toulouse, Tournefeuille... et peuvent manger à la cantine d'ATB.

Tournage, fraisage, chaudronnerie, soudure, mécanique : autant de spécialités sont nécessaires à la fabrication des machines et à leur transformations car il faut s'adapter aux sols sur lesquels on s'appuie ou qu'on va forer. Pour la solidité des futurs bâtiments, quand le sous-sol est instable, il faut modifier les machines de forage creusant des trous pour enfoncer les pieux jusqu'à la terre ferme. Menuisiers, maçons, forgerons, électriciens et mécaniciens assurent l'entretien des grues, des moteurs, des machines de l'entreprise.

Le matériel peut être déplacé dans les autres ateliers des Agences et les machines partent aussi vers l'étranger. Les ouvriers qui les ont fabriquées vont les monter et assurer leur mise en route sur les lointains chantiers.

Ainsi M. Delez a travaillé à Blagnac mais a suivi ses machines sur les chantiers des centrales électriques d'Alsace, du Verdon et de la centrale nucléaire de Saint-Laurent des-Eaux pendant des mois gardant de très bons souvenirs de ses déplacements !

Mr Yves GALAUP

Directeur Général de l'entreprise

Dès 1942, M. Yves Galaup rejoint son père sur un chantier dans les Pyrénées jusqu'en 1944, après une formation solide : il sort d'une école privée d'ingénieurs de travaux publics .

Son premier emploi l'a mené dans les radoubs de Brest à la réparation des bateaux car les ports français ont beaucoup souffert des destructions de la guerre !

M. Yves Galaup entre vraiment dans l'entreprise en 1948.

Les ouvrages d'art après 1945 sont très endommagés et doivent être reconstruits. Les chantiers réalisés par Électricité de France lancent l'entreprise.

ETF participe à la construction de barrages en Haute Savoie, pour la production d'électricité ou pour l'alimentation en eau de Marseille, pour l'irrigation de la Crau ou pour des activités de loisirs : on retrouve l'entreprise dans la construction d'une usine à Bourg Saint Maurice, dans le creusement de la galerie de l'usine de Malgovert qui mène les eaux de Tignes jusqu'au bas de la vallée, au barrage de Bimont sur l'Infermey, affluent de la rive droite de l'Arc, elle est présente sur le Drac, la Durance, dans les Pyrénées sur un barrage du Gave d'Aspe. Elle œuvre également à l'étranger : c'est le cas pour le barrage du Trapan, en Espagne (Salto de Ip)...

Le recrutement est local à partir des agences d'Aix-en-Provence, Lyon, Toulouse, Paris.

L'importance des travaux réalisés pendant cette période lui a permis d'améliorer les techniques et de former du personnel d'encadrement. De par sa formation, M. Yves Galaup met au point en 1950 les techniques chimiques de cimentation et de silicatisation pour consolider les points d'appui des barrages ou des conduites forcées qui supportent des coups de bélier lorsque les turbines sont lancées, travaux qui sont, plus tard, devenus classiques.

Puis, par suite du ralentissement du programme Électricité de France, la société a orienté ses activités vers les problèmes de fondations.

Il met au point et brevète un système d'écran mince pour l'étanchement des alluvions jusqu'à des profondeurs pratiques de 15 à 20 mètres. Ce système a reçu de très nombreuses applications tant en France qu'en Angleterre, qu'en Allemagne.

►
La machine
Kalwell



Un jour Yves Galaup repère sur un chantier parisien la machine de ses rêves : une « Kalwell » !

Elle fore et enfonce plusieurs pieux, puis au fur et à mesure qu'elle les retire, on coule du béton.

“Avec cette machine les chantiers seront bouclés six fois plus vite !!!”

Il pressent que cette machine à forte puissance est l'avenir de l'entreprise : mais comment se la procurer ?

Le “hic” vient d’ “en-haut” car le chef de l'État de l'époque , le Général de Gaulle, entrave le commerce avec les Américains.

Qu'à cela ne tienne ! Le chef d'entreprise passe outre et va se procurer la machine par un intermédiaire : un entrepreneur luxembourgeois qui achète la machine et la revend à l'entreprise ETF !

Les suivantes, on les fabriquera ou on les modifiera sur le site de Blagnac !

Dans les ateliers et dans les bureaux d'études travaillent des ingénieurs très qualifiés sortant des grandes écoles (Centrale, Arts et Métiers, Les Mines...).

Disposant de 11 machines capables d'une cadence de 50 à 80 mètres de pieux forés par machine et par jour, la société a su prendre une part importante dans l'exécution des fondations des grands ouvrages d'art des autoroutes et des programmes des centrales nucléaires françaises.

M. Yves Galaup va faire grossir l'entreprise et l'étendre à l'International à partir d'Agences en Allemagne, en Espagne, en Angleterre. En 1960, ETF participe avec une entreprise allemande à la construction de huit barrages le long du Danube et travaille en Bavière à l'étanchéité du canal latéral au Danube.

En Autriche, ils s'associent pour l'exécution de travaux sur la Save. Au Liban, l'entrepreneur crée une filiale : "Fondation et Travaux Miniers" pour des travaux au sud de Beyrouth mais le partenariat ne dure pas.

A la fin des années soixante, l'entreprise familiale va résister difficilement à la concurrence des grandes entreprises qui bouclent de gros chantiers de travaux publics d'intérêt national en s'équipant d'appareils automatiques, de plus en plus puissants... Alors les chantiers se raréfient et les travaux sur les communes ou les départements ne suffisent plus : l'entreprise ferme en 1971 !

 **Monique Lanaspèze**

Pont de La Croix Falgarde



pont de la croix-falgarde sur l'ariège

- Pont en béton précontraint licence STUP
- Réalisation, Entreprise Industrielle et de Travaux Publics
- Maître d'Œuvre : Service des Ponts et Chaussées de la Haute-Garonne

Les piles en rivière sont fondées sur caisson havé.

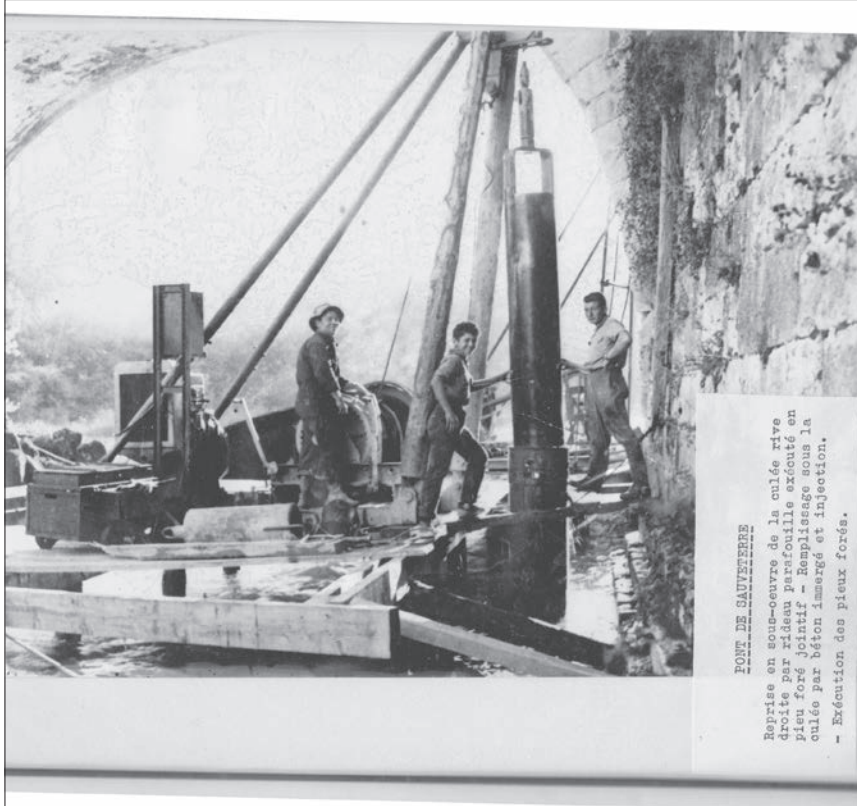
Le sol de fondation est de la marne gris-jaune consistante, renfermant des intercalations de sable fin argileux.

5 sondages ont été effectués à l'emplacement des piles. Ils ont permis de fixer exactement le niveau des fondations sur la marne en évitant les lentilles de sable.

Les cotes des fondations pour chacune des piles sont :

Pile R G = 141,30 NGF
Pile R D = 138,00 NGF

▼
Pont de Sauveterre



PONT DE SAUVETERRE

Reprise en sous-œuvre de la culée rive droite par rideau parafouille exécuté en pieu foré jointif - Remplissage sous la culée par béton immergé et injection.
- Exécution des pieux forés.



EXÉCUTION DU REVÊTEMENT

Un des ouvriers tient la lance, dirige le jet de béton et règle l'arrivée d'air. L'autre ouvrier maintient les 2 tuyaux celui de 60 mm de \varnothing intérieur par lequel arrive le béton et celui de 16 mm par lequel arrive l'air comprimé.

Les pâtes du Maniban

Les « pâtes du Maniban » sont connues de tous les Blagnacais. Mais peu savent comment les Dominicaines ont été amenées à monter cette petite entreprise. Suffisamment de documents sont restés dans les archives pour pouvoir en suivre la croissance et le déclin.

Le travail des moniales après la guerre



◀ Logo de la fabrique

Après la guerre, les vocations furent très nombreuses au monastère des Dominicaines de Blagnac et le commerce des chapelets, alors florissant, permettait de faire face à une partie des dépenses de la communauté. Pourtant, à la fin 1945, la production des chapelets a du être intensifiée: “Les temps sont durs. Nous sommes atteintes par les nouvelles lois et... nos bienfaiteurs aussi”.

En octobre 1949, les sœurs sont à la recherche d’un autre gagne-pain. La confection des chapelets, la reliure, ne suffisent plus. Elles font donc des statuettes et des santons : vierges, saints, crèches, modelées par sœur Jean Marie de la Trinité et sœur Dominique, mais le rapport est maigre.

Sœur Marie de l’Annonciation et sœur Marie Madeleine se lancent dans la bonneterie et le tricotage : bas et combinaisons. Le 23 février 1950, elles vont voir des machines, avec sœur Marie de l’Ascension.

A la fin mai, le cardinal Saliège autorise sœur Marie de l’Annonciation et sœur Marie Madeleine à aller dans le nord pour étudier le mécanisme des machines à tricoter... et quêter. Elles repartiront en novembre pour l’apprentissage des machines.

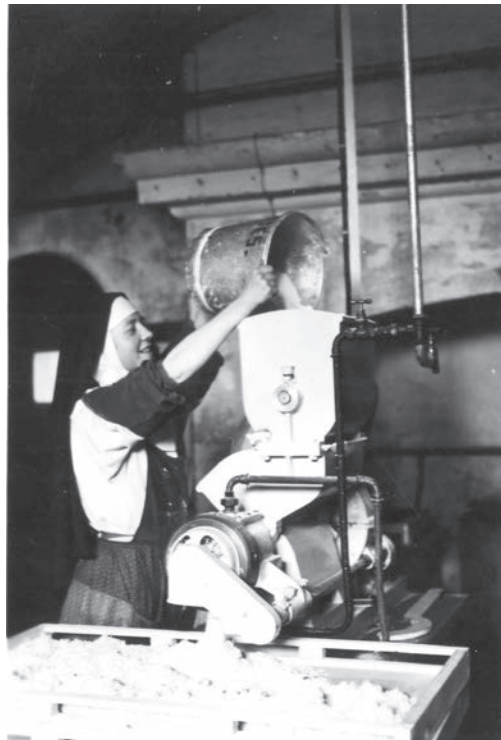
Puis deux machines à tricoter modernes, prêtées par un industriel de Mazamet, furent installées à l’étage de la tribune : les sœurs confectionnaient des chaussettes de nylon à son compte, mais il trouva que le rendement n’était pas suffisant et reprit ses machines si compliquées. Il aurait fallu travailler jour et nuit.

Une grande partie de l’enclos de six hectares situé autour du monastère avait été utilisé comme potager et verger, irrigués par une source abondante ; vigne et rucher complétaient l’exploitation agricole. Tout cela constituait un apport financier pour la communauté. L’étable, la basse-cour et l’élevage de lapins angoras étaient en plein essor. Le poulailler commençait à rapporter. Les sœurs se sont munies peu à peu de machines automatiques pour faciliter le travail, jusqu’à la plumeuse automatique.

En 1951, la nécessité de gagner leur vie conduit les moniales à se lancer dans un nouveau travail, la fabrication de pâtes. Ce travail entraînera de profondes modifications dans la communauté qui seront loin de correspondre aux attentes. 1951 est donc une date qui marque un tournant dans l’histoire de la communauté.

Une production “familiale”

Le temps était donc venu de trouver un nouveau travail rémunérateur pour le monastère, car les fonds manquaient pour nourrir la



communauté passée à quarante-cinq sœurs en 1951. C'était l'époque du message radiodiffusé de Pie XII, "Sponsa Christi ⁽¹⁾", sur le travail des moniales.

Le problème économique devenant toujours plus difficile, les sœurs, encouragées par les directives de Pie XII, décident de reprendre le travail qui avait été celui des cisterciennes : la fabrication de pâtes. Une installation, petite mais moderne, est mise sur pieds. La fabrication débute modestement à la cuisine, en janvier 1951, avec une petite machine artisanale, et s'avère être une réussite ; une vente mensuelle de huit mille kilogrammes de pâtes est assurée sans avoir cherché à étendre la clientèle. Un grossiste, satisfait, propose même de prendre toute la production. Mais les sœurs préfèrent réfléchir avant d'accepter. Sœur Jean de la Trinité exerça une grande influence sur la prieure pour développer l'entreprise ⁽²⁾.

Le lancement d'une fabrique

Il semblait d'ailleurs, après expérience, que ce travail était compatible avec la vie contemplative et qu'il était possible de se lancer dans une production industrielle. Les sœurs misaient sur les machines : "La fabrication des pâtes peut être assurée complètement par les sœurs grâce aux machines automatiques qui augmentent le rendement en diminuant la fatigue. Ceci est important pour sauvegarder leur vie religieuse et leur permettre un travail rémunérateur malgré les santés affaiblies par la guerre et deux fondations réalisées ⁽³⁾. Plusieurs anciennes sont d'ailleurs complètement immobilisées à l'infirmerie." Une Société Anonyme à Responsabilité Limitée est donc mise sur pied le 8 août 1951 : la Société Saint-Exupère ⁽⁴⁾ S.A.R.L. Les associés sont Mlle de Marliave, Mlle Bricau et Mlle Hiriart : la prieure, l'économe

et la sous-prieure. Le capital social est fixé à 500 000 F. Mlle Bricau est l'unique gérante, sans limitation de durée pour ses fonctions. Elle seule a la signature et la direction exclusive des affaires de la Société. Les conditions de travail sont prévues de façon à tenir compte de la vie contemplative : "La fabrication des pâtes avec les moyens rationnels mécaniques envisagés, machines entièrement automatiques, peut être assurée par les sœurs, même de santé délicate, sans concours extérieur. Nous envisageons huit heures de travail, fait par une sœur à la machine, deux à l'emballage, également automatique. Un roulement entre sœurs de chœur et sœurs converses pour la machine sauvegarderait la vie régulière, en assurant à chacune ses exercices religieux."

L'investissement envisagé est de 10 000 000 F., qui devrait être amorti sur dix ans. Le revenu net prévu est de l'ordre de 3 800 000 F. et il resterait pour le monastère 2 400 000 à 3 000 000 F par an. Il faudrait un contingent pouvant convenir au projet et deux machines entièrement automatiques pour diminuer au maximum le travail des sœurs et leur permettre par là même d'assurer leur vie religieuse intégrale. Les sœurs projettent d'aller voir dans l'usine de M. Dandieu à Fumal, si cette fabrication de pâtes ainsi envisagée peut convenir à des femmes. Le 9 août, le conseil du monastère étudie "des projets concernant l'installation d'une fabrique de pâtes alimentaires". La prieure l'informe sur les machines nécessaires, leur prix et les frais d'installation. On décida l'achat du contingent de semoule pour 1 800 000 F. Le 11 août, l'achat des machines est voté et la prieure propose un emprunt de 5 000 000 F.

Deux lettres, datées du 5 septembre 1951, sont envoyées au Saint-Père et au Maître de l'Ordre des Prêcheurs. Les sœurs y demandent l'autorisation d'ouvrir une fabrique de pâtes et y exposent les raisons qui les ont amenées à faire ce choix. Le 26 septembre, M. Marie-Hyacinthe fait un voyage à Marseille dans ce but, Rome ayant permis que deux sœurs sortent de leur clôture pour affaires. Elle repart avec sœur Marie Madeleine et sœur Marie de l'Annonciation à Paris le 22 octobre pour quêtes et affaires — emprunts.

En janvier 1952, le cardinal Saliège questionne sur les travaux en

►
Publicité
pour les pâtes
du Maniban

►
Séchage des pâtes



cours pour les pâtes et encourage les sœurs. Le 2 février, M. Marie Hyacinthe retourne à Paris pour l'emprunt. Elle voit le Père Motte, dominicain, chargé spécialement par l'Ordre des contemplatives ; il est très encourageant. Elle se rend également à Vanves, à l'Aide au Travail des Cloîtres : la Mère trouve que l'entreprise est très bien conçue. Après Pâques, M. Marie Hyacinthe, accompagnée de sœur Marie Augustin, fait une tournée à Tarbes et Lourdes, pour essayer de placer les pâtes. Les difficultés restent cependant grandes pour trouver l'argent nécessaire pour payer les traites.

M. Marie Hyacinthe était gérante de la fabrique — tout en étant économe de la communauté — et sœur Marie Catherine Lambert directrice.

Le 6 mai 1952, les sœurs vendent leur ferme d'En Téoulet, pour faire un emprunt de dix millions, en vue de l'installation de la fabrique. Les 28 et 29 juin, eut lieu une kermesse dans le jardin de l'hôtellerie. Elle permit de vendre de nombreux sacs de pâtes.

Du 7 au 10 juillet, M. Marie Hyacinthe reprend la route, vers Albi cette fois, pour faire connaître les pâtes. Sœur Marie Madeleine est très occupée à la fabrique.

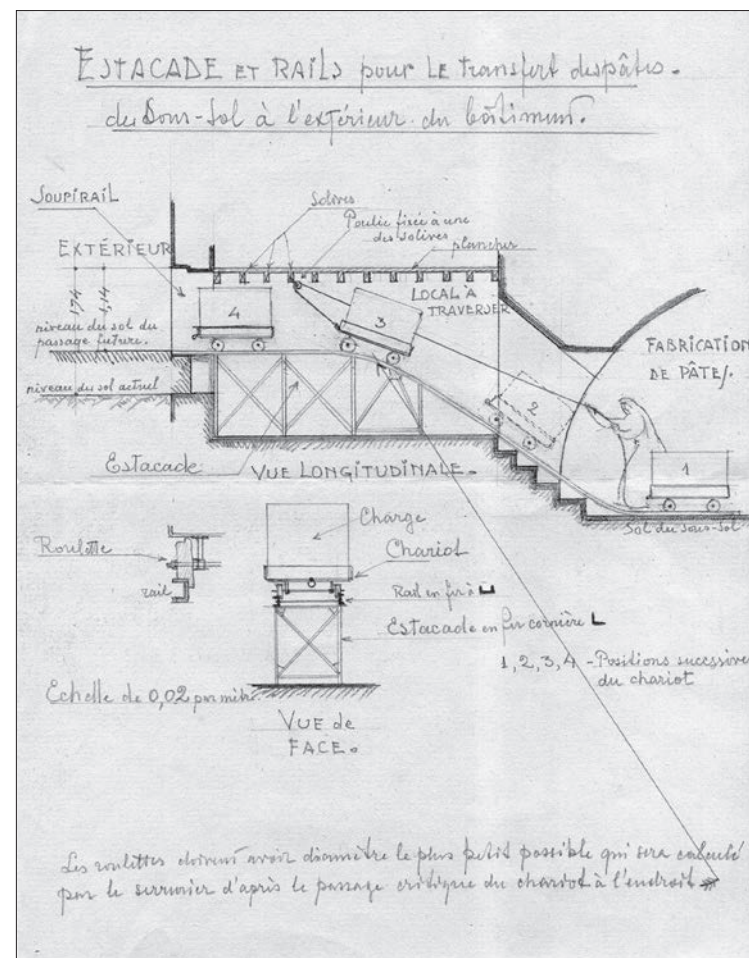
Pendant plusieurs mois, la machine ne produit pas bien. Quelque chose n'est pas au point et le monteur doit revenir.

Le 23 septembre, M. Marie Hyacinthe part pour Marseille visiter des fabriques de pâtes. Le P. Philipon, dominicain, lui facilite la tâche grâce à son ami qui possède une usine à Marseille.

La réalisation, fin 1952

Les sœurs avaient l'installation la plus moderne qu'on puisse imaginer : elles avaient été équipées par la firme Braibanti de Milan et Paris. La chaîne de fabrication ne demandait qu'une sœur pour la surveiller. Cinq sœurs se relayaient donc au cours de la journée. En novembre 1952, la production atteignait une tonne de produit fini par jour et la clientèle était considérable dans la région toulousaine ; elle était en

►
Transport des pâtes
vers l'extérieur



grande partie formée par des collectivités. Les sœurs fabriquaient trois sortes de pâtes : "ABIETTE extra", "FESTINA supérieure" et "SAINTEX courante" ; ce sont les "Pâtes du Maniban".

La Revue de l'économe donne la description d'une visite de la fabrique Saint-Exupère : "Nous commençons par le dépôt des semoules où pénètre, par l'intermédiaire d'un tour, la matière première nécessaire à la confection des pâtes alimentaires. Une installation pneumatique permet l'acheminement de la semoule et comporte une trémie de

réception dans laquelle elle est aspirée pour être conduite dans un silo-récepteur d'une contenance de mille kilos. Les semoules sont ensuite tamisées à nouveau pour être conduites automatiquement par une tuyauterie spéciale à la presse de fabrication, dans la seconde pièce. L'arrivée de la semoule et de l'eau est réglée automatiquement, une double mélangeuse garantit la légèreté de la pâte, condition même de la qualité du produit fini. A la sortie de la presse, les pâtes ont la forme désirée, à savoir : macaronis, nouilles, coquillettes, coquillages, spaghettis, vermicelles, étoiles, alphabet, etc. Elles tombent alors sur un sasseur, ou "trabatto", où a lieu le "préséchage". Les pâtes alimentaires y perdent environ 7 à 8 % de leur humidité, le reste est extrait dans un séchoir rotatif (rotante, fabriqué par la Maison Fava à Pantin), appareil ultra-moderne où elles accèdent au moyen d'un élévateur. Soumises à un mouvement lent et régulier, à une température soigneusement réglée, et à une forte ventilation, les pâtes sortent sèches au bout de huit heures ; et, parcourant un nouvel élévateur, recueillies dans une trémie, elles arrivent au terme de leur fabrication dans la pièce de stabilisation à température constante où elles séjourneront vingt-quatre heures. Enfin, dans la dernière salle, c'est l'ensachage, confié à une petite groupe de religieuses, et le départ à travers un nouveau tour vers l'extérieur où ces pâtes trouveront de nombreux amateurs..."

Le 13 février 1953, le cardinal vient voir les sœurs et promet de revenir voir la fabrique dans le courant de l'année. En avril, sœur Marie Thomas prend la direction de la fabrique.

La fermeture de la fabrique

Le 12 septembre 1954, à la demande de M^{br} Garrone, le conseil vote la vente d'une partie du patous — champ hors clôture s'étendant du coin du mur en face du chemin des sœurs jusqu'au bout de la ferme, le long de l'avenue du Général Compans, — pour payer les dettes de la fabrique. Ce terrain devait servir pour la construction de villas. Au mois de mai 1959, est prise la décision de vendre le patous. Les choses ont beaucoup traîné, car un changement inattendu de gou-

vernement étant intervenu en 1956, et l'on avait cru pouvoir surseoir à cette décision. Mais c'est le patous entier, divisé en douze lotissements, qui doit finalement être vendu.

Les difficultés financières de la fabrique continuant à s'aggraver, le 31 décembre 1961, la fermeture de la fabrique de pâtes est réalisée. Les raisons en sont exposées : le travail est au-dessus des forces de la communauté, il est impossible de faire face à toutes les complications de cette industrie commerciale à cause du nombre de sœurs qui s'amenuise et à cause des obligations propres à la vie religieuse. Le recours à la main d'œuvre étrangère (quatre jeunes filles employées en 1961) n'est pas la moindre complication et diminue de plus le bénéfice. Il a donc été décidé de vendre les machines et de reconvertir les bâtiments.

 Sœur Marie-Ancilla

NOTES

⁽¹⁾ Pie XII, Const. apost. Sponsa Christi, 21 novembre 1950.

⁽²⁾ Renseignement fourni par sœur Marie du Saint-Esprit Anouiller.

⁽³⁾ Les sœurs ont fondé à Angoulême puis ont transféré leur communauté à Blagnac.

⁽⁴⁾ Saint Exupère est né à Arreau (Hautes-Pyrénées), dans la deuxième moitié du IV^e siècle. Il vint étudier à Toulouse. Saint Jérôme signale son passage à Rome. Puis il se retira dans son village. Quand l'évêque de Toulouse mourut, saint Sylve, on pensa à Exupère et on l'appela pour la succession : il devint le sixième évêque de la ville. Il n'accepta qu'après avoir reçu un signe de Dieu : le bâton qu'il planta en terre fleurit ! Il partit donc à Toulouse. Une légende raconte qu'il avait fait construire, vers le début du V^e siècle, sur la rive gauche de la Garonne, près du village de Blagnac, une petite maison où il allait se reposer. Il y mourut et y fut enseveli vers 430. C'est ainsi que Saint-Exupère est devenu le patron de la ville de Blagnac, et les sœurs ont mis leur fabrique sous son patronage (Blagnac et son Histoire, Forum I et II).



L'annonce du décès du poilu



Le temps du deuil



Plus jamais ça !

Les enfants et la Grande Guerre



Le boulanger, personnage important en temps de paix comme en temps de guerre
(cliché pris rue Pasteur en 1996)